

VILLE DE PLOUAGAT (22)  
Z.A. DE KERTEDEVANT



CONSTRUCTION D'UNE PLATEFORME  
TRI-TEMPERATURES et de BUREAUX



91 rue Lecourbe  
75015 PARIS  
Tél : 01 56 58 53 10



BP 30048  
41 034 BLOIS CEDEX 9  
Tél : 02 54 74 54 26

PERMIS DE CONSTRUIRE

LIBELLE DU DOCUMENT:

Notice de Présentation

Dessiné par: PPE

Date: 06/12/2018

Vérifié par: OMA

Date: 06/12/2018

Echelle: --

MODIFICATIONS:



PHASE

PLAN N°

PC

04

# PERMIS DE CONSTRUIRE

**ZA du Kertédevant – 22170 Plouagat**  
Construction d'une plateforme tri-température et de bureaux

Maîtrise d'Ouvrage

**LIDL**

33 rue Charles Péguy  
67 200 STRASBOURG

Architecte

**SOHO-ATLAS**

91 rue Lecourbe – 75015 Paris

**IDEC**

3 rue Copernic – CS83425 La Chaussée St-Victor  
41 034 BLOIS CEDEX

**SOHO**  
ATLAS

## PC 04 – Notice de Présentation



*Vue aérienne d'insertion depuis le Nord*

1 ETAT INITIAL DU TERRAIN.....	3
2 PRESENTATION DU SITE DANS SON ENVIRONNEMENT.....	5
3 PRESENTATION DU PROJET.....	6
4 VOLET PAYSAGER.....	22
5 NOTICE DE SECURITE.....	33
6 LISTE DES PIECES.....	44
7 ANNEXE.....	45

## NOTE PRELIMINAIRE

- Ce site n'est pas destiné à recevoir du public
- Ce site est soumis aux réglementations du Code du Travail
- Ce site est soumis à autorisation dans le cadre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Ainsi, un dossier d'autorisation environnementale unique soumis à enquête publique est constitué parallèlement à la demande de permis de construire.

### 1 – ÉTAT INITIAL DU TERRAIN

La présente demande de permis de construire pour le compte de la société LIDL, a pour objet la construction d'une plateforme logistique tri-température avec ses bureaux et ses locaux techniques. Le projet est implanté sur la commune de Plouagat dans le département des Côtes d'Armor (22).



Le projet se situe sur un terrain exploité en tant que parcelles agricoles, au sein de la zone d'activité du Kertédevant, sur la commune de Plouagat. Il est classé en zone 1AUY du PLU.

Ce projet de plateforme logistique est un établissement classé, soumis à autorisation, au titre du livre V Titre 1 du code de l'environnement. Ainsi, un Dossier D'Autorisation Environnemental Unique soumis à enquête publique est constitué parallèlement à ce dossier de

PC et est déposé en Préfecture simultanément.

► Le site général d'implantation du projet est occupé actuellement par des champs ainsi qu'un bâtiment à vocation agricole qui sera détruit avant et n'entre donc pas en compte en tant que démolition dans le présent permis de construire. Le permis de démolir a été obtenu le 11 avril 2018

► Le terrain désigné pour le projet Lidl est situé à proximité immédiate d'une zone d'activité s'étendant au nord et à l'ouest du terrain autour de la route nationale n° 12

► Les voies existantes à proximité sont la nationale n°12, la départementale n°7, la route communale n°10 et la rue Ville Neuve Maros. L'accès au site sera réalisé depuis le rond-point de la RD7.

► Le terrain du projet correspond aux parcelles suivantes:

Identifiant de la Parcelle		Contenance graphique	Nature de culture	Lieu dit de la parcelle
F	91	0ha29a33ca	Terre	petit cateriou
F	100	0ha29a50ca	Terre	portion du cateriou
F	1009	0ha01a71ca	Terre	clos de devant
F	101	0ha78a62ca	Terre	clos de devant
F	1589	0ha23a74ca	Terre	courtil rustore
F	1674	2ha78a31ca	Terre	piece du lin
F	96	0ha31a59ca	Terre	clos du marais
F	97	2ha30a28ca	Terre	portion du cateriou
F	98	0ha93a93ca	Terre	portion du cateriou
F	99	0ha22a29ca	Terre	pertu a la vieille
F	95	1ha08a10ca	Terre Sol	portion de la marqueze
F	94	1ha01a50ca	Terre	clos du marais
F	74	0ha26a06ca	Terre	petit cateriou
F	1675	0ha72a32ca	Terre	clos meur
F	1677	0ha54a37ca	Terre	clos meur
F	1681	0ha05a22ca	Terre	clos martin
F	1679	0ha01a74ca	Terre	clos de la forge
F	1871	0ha44a50ca	Terre	courtil colas
F	1873	1ha27a97ca	Terre	bodesca
F	1875	0ha18a66ca	Terre	portion du grand bodescoa
F	1877	0ha42a15ca	Terre	portion du grand bodescoa
F	1238	0ha17a23ca	Terre	portion du grand bodescoa
F	1239	0ha02a12ca	Terre	portion du grand bodescoa
F	1237	0ha02a50ca	Terre	portion du grand bodescoa
F	89	0ha12a51ca	Terre	portion du grand bodescoa
F	1879	1ha27a63ca	Terre	bodesca
F	1881	0ha29a55ca	Terre	mespont
F	1882	0ha56a93ca	Terre	
TOTAL		16ha70a36ca		
Superficie issue du bornage périmétrique				167 036 m <sup>2</sup>

► La superficie totale du terrain est de 167 036m<sup>2</sup>

► Le site est déterminé par :

- au Nord par la RN12,

- à l'Est par la voie ferrée et la rue Ville Neuve Maros,
- au Sud-Est par la limite de propriété avec les parcelles F 1676, F 1678, F 1680, F 1682
- au Sud par la voie communale n°10,
- à l'Ouest par le chemin communal de Kerguedan et la rue Bourgeois et son hameau.

► Le site est accessible aux véhicules PL, VL, 2 roues et aux piétons. Le site est également desservi par les transports en commun et une aire de covoiturage situés à proximité.

## 2 – PRESENTATION DU SITE DANS CET ENVIRONNEMENT

Le terrain a une surface de 167 036m<sup>2</sup>

Le terrain présente une déclivité importante entre sa limite Ouest (côté accès) à 120 NGF à 133 NGF à l'Est, soit un dénivelé d'environ 13mètres sur la largeur du terrain. Un point haut à 137 NGF environ se trouve à la pointe Sud et un point bas à 115NGF à l'Ouest, soit un dénivelé d'environ 22 mètres avec l'entrée du site

Les accès au site sont prévus sur la rue menant au petit hameau de pavillon au Nord-ouest du terrain depuis le rond-point. Il est prévu une entrée PL et VL de 7 mètres de large avec un trottoir de 1m50 de large accolé. Il n'y a pas d'autre accès au site. La séparation entre les PL et VL se fait par un embranchement situé un peu plus dans l'intérieur de la parcelle. Il n'est pas prévu de portail ni pour la voie ni pour le trottoir en limite de propriété à ces entrées.

La dissociation VL PL se fait environ 70m. après être entré sur la parcelle. Cette dissociation permet :

- un flux VL pour accès au parking « personnel », au bureau syndical, aux locaux sociaux et aux bureaux.
- Un flux PL menant à un parking PL puis au poste de garde d'entrée PL, desservant aussi pour les VL visiteurs et chauffeurs : le parking leur étant dédié se trouvant plus loin à proximité du parking PL

L'entrée des PL ne sera jamais obstruée. En effet il n'y a pas de barrière entre le domaine public et privé. D'autre part la voie PL menant au parking PL est longue d'environ 350m. et suivie d'un parking PL de 30 places. Cette configuration évitera tout stationnement de PL sur la voie publique.

L'accès est implanté sur une amorce de voie déjà réalisée en prévision de l'implantation d'une zone d'activité sur ce site. La ligne droite garanti une bonne visibilité aux chauffeurs.

La voie d'entrée est à double sens. Une fois sur le site la circulation des PL sera majoritairement à sens unique. La voie sera d'une largeur principalement de 7m. Toute voie pouvant être utilisée par les services de secours aura une largeur minimale de 6m. Les voies VL à double sens auront une largeur minimale de 5m50.

Le projet prévoit la création de 2 parkings :

- Un parking pour le personnel de 204 places, dont 7 accessibles PMR et 41 disposant de bornes de recharge électrique. Ce parking est suffisamment dimensionné car l'affectif du site est estimé à 180 personnes.
- Un parking pour les visiteurs et les chauffeurs de 30, dont 1 accessible PMR et 6 disposant de bornes de recharge électrique.

Le site sera équipé d'un abri 2 roues d'environ 38 places conformément aux articles R 111-14-2 et suivant du code de la construction de l'habitation.

## 3 – PRESENTATION DU PROJET

## 3-1 – Aménagement prévu du terrain

### LE TERRAIN

La superficie du terrain est de 167 036 m<sup>2</sup>. Il est composé deux sous-zones : le bassin versant 1 « Entrepôt » et le bassin versant 2 « Accès » délimitées sur le plan de masse PC02-1

#### Bassin Versant 1

Le bassin versant 1 se développe sur une surface foncière de 126 786 m<sup>2</sup>. Il correspond au bâtiment A, c'est-à-dire le bâtiment principal du projet (l'entrepôt, les bureaux de quai, le local de charge et les bureaux à l'étage), ainsi qu'aux locaux techniques D et E (locaux SPK et alimentation PI) et leurs 2 cuves. Il comprend les cours camions sur 3 faces du bâtiment et les bassins 1 et 2

#### Bassin Versant 2

Le bassin versant 2 se développe sur une surface foncière de 40 250 m<sup>2</sup>. Il correspond aux espaces d'accès au bâtiment principal. L'accès s'effectue à l'Ouest depuis une rue elle-même liée au rond-point de la RD7. Il se compose des voiries PL et VL, des parkings PL et VL, et des bâtiments B (poste de garde), F (poste de livraison ENEDIS), et C (bureaux syndicaux) ainsi que de l'abri à vélo. Il comprend en outre le bassin n°3, l'espace prévu pour le groupe Electrogène avec sa cheminée, sa cuve à fioul enterrée et sa zone de dépotage.

Le poste de garde (bâtiment B) permet le contrôle des PL ainsi que des visiteurs. Il donne accès au bassin versant 1 (bâtiment principal). Il est situé sur un large îlot autour duquel se situent deux voies en entrée PL et deux voies en sortie PL, toutes contrôlées par des barrières levantes. 2 portails coulissants autoportants à barreaudage teinte vert foncé de 2m. de hauteur et de 10 m. de long chacun environ permettent de clôturer le site du bassin versant 1. Un portillon de 0.90m. situé aussi sur l'îlot contrôle l'accès des piétons visiteurs.

L'ensemble des constructions s'organise sur le terrain pour un bon fonctionnement du projet.

L'emprise au sol de tous ces bâtiments est de 55 042 m<sup>2</sup> et les cuves représentent une emprise de 218 m<sup>2</sup> sur une superficie de terrain de 167 036 m<sup>2</sup>.

L'unique entrée sur le site n'est pas fermée par rapport au domaine public. Les PL peuvent se stationner à tout moment du jour et de la nuit sur un parking PL de 30 places. Ainsi ils n'encombreront pas les voies publiques.

L'accès est signalé par un totem d'une base carrée de 1x1x3m. de hauteur.

L'accès est utilisable par les services de secours. La pente y sera limitée à 5% maximum.

Les véhicules PL entrent sur le site par l'unique accès puis prennent l'embranchement qui leur est réservé (hors VL visiteurs et chauffeurs). Ils traversent le parking PL puis se font contrôler par le poste de garde situé au Sud-est. Ils ressortent après avoir fait le tour du bâtiment A par le même chemin.

Les parkings VL se développent au plus près des bureaux et des locaux sociaux afin de faciliter les accès du personnel et de limiter les croisements des flux PL et piétons. Afin d'orienter les visiteurs et le personnel, l'accès VL sera signalé à l'embranchement situé sur la parcelle dissociant la voie PL et la voie VL par une signalétique de base carrée et de dimension 1x1m. par 3m. de hauteur

Le parking VL des visiteurs et chauffeur de 30 places (dont 1 accessible PMR et 6 disposant de bornes de recharge électrique) est situé près du poste de garde afin de contrôler les accès. Un

cheminement piéton le lie au poste de garde. Il n'est pas clôturé et sera donc ouvert sur l'espace public.

Le parking VL du personnel de 204 places (dont 7 accessibles PMR et 41 disposant de bornes de recharge électrique) est disposé au plus proche de l'accès vers les bureaux et locaux sociaux afin de leur faciliter l'accès. Il comprend un abri deux roues de 38 places minimum. Il est clôturé par des panneaux rigides à maille rectangulaire plastifiés de teinte vert foncé et hauteur 2m, y compris les potelets de supports. L'accès véhicules se fera depuis un portail coulissant à barreudage teinte vert foncé de 2m. de hauteur et de 6m50 de longueur. En plus du portail, un contrôle d'accès par des barrières levantes est prévu sur un îlot central. Les piétons accéderont au site depuis ce parking par un contrôle d'accès constitué de deux tourniquets et d'un portillon de 0.90m. de largeur et de 2m. de hauteur.

Les places de stationnements seront modelées afin d'écouler les eaux pluviales vers des regards pour permettre l'évacuation des eaux pluviales vers le bassin prévu à cet effet. Les chaussées et parkings seront réalisés en enrobé noir et délimités par des bordures en béton préfabriqué.

Trois bassins ponctuent le site. Ils seront clôturés par des panneaux rigides à maille rectangulaire, plastifiés teinte vert foncé; hauteur 2.00 m et poteaux vert foncé. Des portails à double vantaux de 4 mètres et de 2 mètres de hauteur permettront d'y accéder pour leur entretien.

Le site sera entièrement clôturé sur ses limites de propriété à l'exception des accès du projet qui seront ouverts au domaine public. Les clôtures sur limite de propriété sont en panneaux rigides à maille rectangulaire, plastifiés teinte vert foncé; hauteur 2,00metres ; poteaux vert foncé. Elles seront en règle générale en limite de propriété mais ponctuellement en recul afin de conserver les haies bocagères existantes en limite de propriété.

Un trottoir en enrobé accompagnera les piétons depuis l'accès sur la voie publique jusqu'au poste de garde au Sud-Est le long de la voirie PL.

Les visiteurs seront ensuite conduits par des cheminements en béton désactivé depuis le poste de garde vers les bureaux administratifs du bâtiment A, ou vers le plot de bureaux de quai.

### **3-2 – Organisation et composition des bâtiments**

#### ORGANISATION ET COMPOSITION DU BÂTIMENT A (Entrepôt tri-température, locaux techniques, locaux sociaux, bureaux)

Le projet dispose d'une voie engins périphérique complète permettant l'accès au bâtiment A, l'accès aux aires de mise en station des moyens aériens et l'accès aux aires de stationnement devant les points d'eau. Cette voie engin sera réalisée sur les voiries de circulation PL. La voie engins périphérique présentera une largeur utile minimale de 6 mètres en tout point.

Des cheminements extérieurs pour accéder aux cellules en béton désactivé de 1.80m. de large seront mis en place sur la périphérie du bâtiment A en liaison avec les voies engins et aires de mise en station des moyens aériens.

Les cours camion du projet font 37 mètres de profondeur à l'Est et 35mètres à l'Ouest, compris autodocks. Elles disposent d'une aire de mise en station selon le plan masse.

Le niveau +00,00 du bâtiment A se situe à l'altimétrie +132,50 NGF



Ce bâtiment est un établissement ne recevant pas de public.

- Ce site fonctionnera quasiment 24h/24, 7j/7 pour le personnel de l'entrepôt (fermeture du samedi soir au dimanche soir)
- L'effectif sur place sera de 180 personnes (personnel de l'entrepôt et personnel administratif des bureaux).
- Le bâtiment présente une longueur courante de 288,10m, une largeur totale de 188,80m. et une hauteur de 20m. à l'acrotère au plus haut par rapport au niveau +00,00 du bâtiment et 19m. de haut au faîtage.
- En pignon Sud-est et Nord-ouest, l'acrotère est à hauteur variable de 20m. au droit du faîtage jusqu'à 16,70 côté Sud-ouest, et de 20m. jusqu'à 17,49 côté Nord-est.
- L'acrotère est à hauteur fixe à 16,70m. de haut sur la façade Sud-ouest, et à 17,49m. sur la façade Nord-est.
- Le volume de bureaux situé en étage et visible sur les façades Sud-est et Sud-ouest vient créer une échancrure dans le volume général de l'entrepôt. La partie de façade Sud-ouest de l'entrepôt située en retrait derrière ce volume aura par conséquent une acrotère fixe à +20,00m.
- Le bâtiment regroupe une halle de stockage, une zone de recyclage, associée à une zone déchets, des bureaux / locaux sociaux, des locaux techniques et des locaux de charge. Cette zone déchets permettra de récupérer notamment les déchets du site. Ainsi il n'est pas prévu d'espace destiné au stockage des déchets en attente d'une collecte publique.
- Les cellules contenant des produits secs donnent sur la façade ouest et les cellules contenant des produits frais et surgelés ainsi que le recyclage donnent sur la façade Nord-Est. Le recyclage à l'accès à une zone déchets sur le pignon Sud. Au Sud, un appendice couvre l'accès aux bureaux administratifs et locaux sociaux au niveau 1 à +7,20m. Les bureaux administratifs se développent sur les façades Sud-est et Sud-ouest, avec dans le prolongement côté Sud-est les locaux sociaux. Au centre du pignon Sud-est se trouve un volume de bureaux de quais en R+1 avec un niveau 1 à +4,00m. A sa droite se trouve le local de charge au RDC. Au-dessus se trouvent les locaux techniques dans le prolongement des locaux sociaux à +7,20m.
- La halle de stockage sera divisée en 8 cellules de surfaces très variées. Elle comportera 4 cellules contenant des produits secs (stockage soit à l'aide de palettes – systèmes de racks, soit en stockage de masse) et 3 cellules contenant des produits frais, puis 1 cellule contenant des produits surgelés.
- A l'intérieur de la cellule 2, une cage non food séparée par une cloison grillagée du reste de la cellule comprendra 3 allées traversantes accessibles depuis des portes coulissantes à deux ouvrants de dimension 300x300cm à chaque extrémité des allées. et une cage de 2 allées aux mêmes caractéristiques pour les alcools.
- A l'intérieur de la cellule 3, une cage aérosol séparée par une cloison grillagée du reste de la cellule comprendra 1 allée traversante d'une longueur de 20mètres accessible depuis des portes coulissantes à deux ouvrants de dimension 300x300cm à chaque extrémité.
- A l'intérieur de la cellule 4, un mur en panneaux isothermes sépare la cellule en deux zones. Une zone chocolat à +18°C et une zone consomag.

- A l'intérieur des cellules frais, on distinguera les chambres positives contenant les fruits et légumes (+4°/+10°), une cellule avec une zone frais et une zone viandes et volailles (+1°) puis cellule frais (+1°) séparée des quais frais (+1°). A l'intérieur de la cellule surgelée, il est prévu une chambre négative à -28° isolée par des panneaux isothermes de 170 mm. Deux surgélateurs ont été implantés dans la chambre froide négative côte à côte le long du mur CF séparatif avec la zone TKT.
- Toutes les cellules sont séparées par des murs en béton CF2h émergent en toiture de 1 m avec des retours en façade selon plan AN06.
- Entre chaque cellule « sec » sont implantées des portes coulissantes CF2h de dimension 4,00mx5,50m. de hauteur.
- Les portes d'intercommunication entre les chambres froides positives sont des portes CF2h coulissantes de 4,00mx5,50m. de hauteur. Elles sont doublées par des portes rapides de mêmes dimensions.
- Les portes d'intercommunication entre les cellules 4 et 5, entre les cellules 3 et 6, entre les cellules 1 et Recyclage et entre le local de charge et Recyclage sont des portes CF2h coulissantes 4,00mx5,50m. de hauteur. Les deux premières sont doublées par des portes rapides de mêmes dimensions.
- Des portes issues de secours 93x204 sont implantées dans les zones de réception et d'expédition, à proximité des quais afin de faciliter la circulation des piétons devant le stockage des marchandises et permettant également un accès facile aux portes sectionnelles des autodocks. D'autres portes IS sont positionnées au centre des cellules pour permettre l'évacuation d'une cellule à l'autre.
- Chacune des cellules contenant des produits secs dispose d'une porte issue de secours 183x204 pour la défense incendie offrant un large accès pour le dévidoir.
- Dans tous les locaux de l'entrepôt, il a été respecté les distances d'évacuation assurant un positionnement des issues en tout point d'une cellule à moins de 50m ou 75m au droit des cellules C1 à C4.
- Au Rez-de-chaussée, les cellules seront organisées en leur centre par une zone de stockage comprenant des racks (cellules 2, 3, 4, 6, 7 et 8) ou en stockage de masse (pour les cellules 1, 2 (partiellement zone de stockage non food), 5, cellule 8 partiellement et Recyclage) avec une zone de préparation en façade puis respectivement leurs cours camions à -1,30m.
- Les cellules contenant des produits secs et le recyclage auront des autodocks non isolé avec un sas d'étanchéité et une porte sectionnelle avec 3 hublots de dimensions de 280cmx300cm positionnée en façade du bâtiment. De plus, il est prévu des niveleurs de 255cmx250cm sauf au droit du quai jumbo.
- Les cellules contenant des produits frais et surgelés auront des autodocks isolés avec un sas d'étanchéité et une porte sectionnelle avec 1 hublot de dimensions de 250cmx260cm positionnée en façade de l'autodock. De plus, il est prévu des niveleurs de 225cmx225cm sauf au droit du quai jumbo.
- Le bâtiment A comporte 119 autodocks dont 77 dédiés aux chambres contenant des produits secs et zone recyclage puis 42 dédiés aux chambres froides.
- Les chambres froides comportent en leur périphérie et en plafonds des panneaux

isothermes de 170mm pour la chambre négative et 120mm pour les chambres positives. Les hauteurs sous plafond des chambres froides sont variables selon plan AN02.

- Les chambres froides comportent des quais frais. Ces zones de préparation ont une hauteur sous plafond de 6,50m. afin de permettre le transport des produits surgelés et frais, un convoyeur TKT a été implanté dans la cellule Recyclage permettant le rafraichissement et le nettoyage des chariots. Cet espace dédié au convoyeur possède une fosse de -50cm et a une hauteur sous plafond de +15,35m.
- La cour camion devant chaque quai a une profondeur de 37 mètres à l'Est et 35mètres à l'Ouest, incluant les autodocks.
- En plus des cellules de stockage, le bâtiment A, couvre au centre du pignon Sud-est un volume en R+1 ayant pour fonction de local de charge au Niveau 0 et des locaux techniques au niveau 1 à +7,20m.
- Au-dessus de ce local de charge, un volume abrite les locaux techniques nécessaires au fonctionnement et à l'exploitation du site. Ces locaux techniques sont regroupés sur le pignon Sud-est et abritent notamment le local transformateur, le TGBT, la chaufferie, le local poste sprinkler, le local production de froid ( et le local électrique associé) puis les archives. L'accès principal des locaux techniques se fait depuis un escalier métallique extérieur habillé d'une résille métallique. Cet escalier permet également un accès en toiture.
- Les locaux techniques seront réalisés par des murs maçonnés
- Les bureaux/locaux sociaux à l'angle Sud du bâtiment sont de large épaisseur. Ainsi pour offrir un maximum de lumière naturelle, trois patios sont judicieusement disposés pour éviter au maximum les locaux aveugles. Des skydômes permettront également de faire pénétrer un maximum de lumière. Ce volume bureaux/locaux sociaux sera recouvert d'un plancher béton et d'une toiture-terrasse technique protégée par des garde-corps.
- Les bureaux de quais sont conçus uniquement en R+1 avec au RDC 2 niveaux de hauteurs de plancher différentes afin de dissocier le local réception des chauffeurs avec les bureaux de quai.
- Les bureaux et locaux sociaux se distinguent par leur façade en panneaux sandwich micro-nervuré en pose horizontale formant deux lignes de tons bleu et gris qui encadrent le long bandeau de châssis vitrés. Ils sont dissociés en deux blocs reliés par un hall commun. Sur une partie de la façade Sud-ouest et Sud-est au niveau 1 à +7,20m. , tout le pôle administratif (open-space, bureaux individuels, espaces d'accueil et d'attente, kitchenette réunion, sanitaires...) et salles de réunions. Puis sur une partie de la façade Sud-est à +7,20m. se développent les locaux sociaux (vestiaires, sanitaires, infirmerie, réfectoire) suivi des archives associées aux locaux techniques.
- La couverture de l'entrepôt et des locaux techniques sera assurée par un bac acier galvanisé avec isolation par laine de roche et une étanchéité comportant une membrane PVC. Cette couverture satisfait la classe et l'indice Broof T3 pour le bâtiment de stockage. Pour les bureaux et locaux sociaux, la composition de la toiture reste la même à la seule différence d'une étanchéité bitumée sur plancher béton.
- Des bandes de protection A2S1d1 sur une largeur de 5m. sont positionnées au droit des murs CF

- Toutes les cellules sont équipées d'exutoires de désenfumage correspondant à 2% SUE. Elles comporteront également des écrans de cantonnement disposés conformément à la réglementation et comportant des cantons de surface inférieure à 1600m<sup>2</sup>.

## ORGANISATION ET COMPOSITION DU BÂTIMENT B (Poste de garde)

Le poste de garde situé au Sud du terrain permet de fermer et sécuriser le site car les accès PL et le parking VL chauffeur/visiteur ne sont pas clôturés. Les accès au poste de garde sont clôturés par des panneaux rigides à maille rectangulaire, plastifié teinte vert foncé, hauteur 2,00m. et poteaux vert foncés, avec un portillon pour les piétons 0,90x2,00m. ht. en son centre avec de chaque côté un portail coulissant à barreaudage de dimensions 10x2,00m. ht. Teinte vert foncé permettant l'entrée ou la sortie de 2 PL en simultané. Plus près du poste de garde, deux îlots avec chacun 2 barrières levantes pour 2 camions entrant et 2 camions sortant sont disposés de part et d'autre du poste de garde.

Le bâtiment présente une longueur de 13,36m. pour une largeur de 3,00m. et une hauteur de 4,00m. par rapport au niveau +00,00 du bâtiment. Des garde-corps amovibles en toiture permettront d'assurer la sécurité des personnes intervenant pour l'entretien de la toiture cas l'acrotère ne permet pas d'assurer cette fonction.

Le niveau +00,00 du bâtiment B se situe à l'altimétrie +132,00 NGF

Le poste de garde réunit les fonctions de locaux pour les chauffeurs et la loge du gardien avec un local technique.

C'est un volume rectangulaire simple en façade avec un enduit finition talochée de teinte grise RAL 9006. Les portes pleines et les menuiseries seront en aluminium RAL7016 et les châssis seront de vitrage clair.

Ce bâtiment est un établissement ne recevant pas de public.

## ORGANISATION ET COMPOSITION DU BÂTIMENT C (Locaux syndicaux)

Le bâtiment est à l'entrée du parking VL personnel dans son espace clôturé. Son accès se fait par le cheminement balisé de ce parking. En outre, un cheminement comportant un escalier et un portillon d'accès permet de le relier au trottoir de la voie PL au Sud, donnant ainsi un accès direct par le cheminement piéton depuis l'entrée du site.

Le niveau +00,00 du bâtiment C se situe à l'altimétrie +129,50 NGF.

Le bâtiment présente une longueur de 11,03m. une largeur de 10,82m. et une hauteur de 5,00m. à l'acrotère en façade par rapport au niveau +00,00 du bâtiment. L'acrotère fait office de garde-corps et cachera les équipements techniques. Le local sera couvert d'une toiture béton à +4.00 m.

Le local abritant 6 bureaux syndicaux distribués par un couloir central est un volume approchant du carré avec des façades enduites finition taloché RAL 9006. La porte vitrée d'accès à l'Est sera de dimensions 140cmx204cm en aluminium RAL 7024 et de vitrage clair. Chaque bureau disposera d'une fenêtre de dimension 150cmx 150cm ht. avec une allège de 1,10 mètres ainsi qu'un éclairage zénithal par un lanterneau de dimension 100cmx100cm. Une échelle à crinoline est prévue pour l'accès en toiture au Sud-ouest.

Ce bâtiment est un établissement ne recevant pas de public.

## ORGANISATION ET COMPOSITION DU BATIMENT D (Local Sprinkler et sa cuve)

Le local sprinkler est au Nord-est à 50 mètres de distance du bâtiment A et à côté du bâtiment E. Le cheminement pour l'accès au local sprinkler se fait en traversant la voirie PL par un passage piéton balisé au sol.

Le bâtiment présente une longueur courante de 10,78m. une largeur totale de 5,38m. et une hauteur de 6,50 m à l'acrotère en façade par rapport au niveau +00,00 du bâtiment. L'acrotère fait office de garde-corps. Le local sera couvert d'une toiture terrasse pour le local ainsi que son tunnel de liaison avec la cuve sprinkler.

La cuve sera d'environ 11 mètres de diamètre et aura une hauteur de 9 mètres.

Le local sprinkler est un volume rectangulaire en L avec des panneaux sandwich plan micro nervuré métallique en pose horizontale RAL 5010, dito la partie de bureaux des façades du bâtiment A pour créer une harmonie. La porte d'accès au Nord du local sera de dimension 180cmx250cm en aluminium RAL 5010 ainsi que la grille de ventilation située au Nord. Une échelle à crinoline est prévue pour l'accès en toiture du local sprinkler au Nord.

La cuve sprinkler sur sa dalle en béton sera galvanisée et disposera également d'une échelle à crinoline.

Ce bâtiment est un bâtiment technique.

## ORGANISATION ET COMPOSITION DU BATIMENT E (Local Alimentation PI et sa cuve)

Le local alimentation PI est au Nord-est à 45 mètres de distance du bâtiment A et à côté du bâtiment D. Le cheminement pour l'accès au local sprinkler se fait en traversant la voirie PL par un passage piéton balisé au sol.

Le bâtiment présente une longueur courante de 6,00m. une largeur totale de 4,20m. et une hauteur de 4,80 m à l'acrotère en façade par rapport au niveau +00,00 du bâtiment. L'acrotère fait office de garde-corps. Le local sera couvert d'une toiture terrasse pour le local ainsi que son tunnel de liaison avec la cuve sprinkler.

La cuve sera d'environ 12,5 mètres de diamètre et aura une hauteur de 9 mètres.

Le local alimentation PI est un volume rectangulaire en L avec des panneaux sandwich plan micro nervuré métallique en pose horizontale RAL 5010, dito la partie de bureaux des façades du bâtiment A pour créer une harmonie. La porte d'accès au Nord du local sera de dimension 200cmx250cm en aluminium RAL 5010 ainsi que la grille de ventilation située au Nord. Une échelle à crinoline est prévue pour l'accès en toiture du local sprinkler au Sud.

La cuve alimentation PI sur sa dalle en béton sera galvanisée et disposera également d'une échelle à crinoline.

Ce bâtiment est un bâtiment technique.

## ORGANISATION ET COMPOSITION DU BATIMENT F (Poste de livraison ENEDIS)

Le bâtiment F est à l'entrée du site à 10m. de la limite de propriété. Il est accessible depuis le trottoir de la voirie d'entrée du site.

Le niveau +00,00 du bâtiment B se situe à l'altimétrie +122,50 NGF

Le bâtiment présente une longueur de 5,68m. une largeur de 5,41m. et une hauteur de 3,00m. à l'acrotère en façade par rapport au niveau +00,00 du bâtiment. Des garde-corps amovibles en toiture permettront d'assurer la sécurité des personnes intervenant pour l'entretien de la toiture cas l'acrotère ne permet pas d'assurer cette fonction.

Ce bâtiment de forme carré aura des façades enduites finition taloché RAL 9006. La porte d'accès à l'Ouest du local sera de dimension 180cmx240cm en aluminium RAL 9006.

Ce bâtiment est un bâtiment technique.

A proximité immédiate de celui-ci se trouve une aire de dépotage en débord de la voirie d'accès accolée à une dalle béton accueillant un générateur électrogène fonctionnant grâce à sa cuve de fuel domestique enterrée. L'espace du G.E. est clos par un bardage perforé de 4m. de hauteur et un portail à 2 vantaux de 4m. de large et de 4m. de hauteur. Ce bardage et ce portail seront de teinte gris foncé RAL 7024. Une cheminée de 10m. de hauteur sera implantée sur cette dalle.

TABLEAU DE SURFACES EXTERIEURES (en m<sup>2</sup>)

Designation	Bassin versant 1 "Entrepot"	Bassin versant 2 "Accès"	TOTAL GENERAL
<b>Bâtiments</b>			
Bâtiment A - Entrepôt	54759		54759
Bâtiment D - sprinklage (hors cuve)	65		65
Cuve SPK	95		95
Bâtiment E - Alimentation PI (hors cuve)	29		29
Cuve PI	123		123
Bâtiment F - Poste de livraison EDF		30	30
Bâtiment C - bureaux syndicaux		119	119
Bâtiment B - Poste de garde		40	40
<i>Sous-total</i>	<i>55071</i>	<i>189</i>	<i>55260</i>
<b>Voiries de Circulation</b>			
Voirie lourde	18346	8344	26690
Aire de béquillage y cis autodocks	12215		12215
Stationnement PL		2258	2258
Barrieres entrée/sortie PL		486	486
Voirie légère		6001	6001
<i>Sous-total</i>	<i>30561</i>	<i>17089</i>	<i>47650</i>
<b>Dalle béton</b>			
Dalle abri fumeurs	11		11
Dalle bouteille gaz	6		6
Dalle cuve sprinklage	95		95
Dalle cuve PI	95		95
Dalle groupe électrogène		75	75
Dalle abri vélo		75	75
<i>Sous-total</i>	<i>207</i>	<i>150</i>	<i>357</i>
<b>Trottoir</b>			
voirie piétonne en enrobés	284	972	1256
voirie piétonne en béton désactivé	943		943
voirie piétonne en émulsion			0
<i>Sous-total</i>	<i>1227</i>	<i>972</i>	<i>2199</i>
Bassin 1	3904		3904
Bassin 2	1806		1806
Bassin 3		1398	1398
Espaces verts (compris fossés)	34010	20452	54462
<b>TOTAL SURFACE</b>	<b>126786</b>	<b>40250</b>	<b>167036</b>

Surface parcelle (arpentage géomètre juin 2018)			167036
---	--	--	--------

TABLEAU DE SURFACES BATIMENTS (en m<sup>2</sup>)

Designation	Surface taxable en m2	Surface de plancher en m2	Surface utile (brute) en m2
RDC			
Escalier file A/3	RDC	18	18
Escalier file F/1	RDC	37	36
Escalier file I/1	RDC	39	37
Bureaux de quais	RDC	285	271
Cellule 01	RDC	11581	11539
<i>dont surface sous mezzanine</i>	<i>2442</i>		
Cellule 02	RDC	5969	5938
Cellule 03	RDC	8543	8507
Cellule 04	RDC	4785	4749
<i>dont chocolat</i>	<i>2079</i>		
<i>dont consomag</i>	<i>2706</i>		
Cellule 05	RDC	4242	4205
Cellule 06	RDC	5951	5876
Cellule 07	RDC	2116	2019
Cellule 08 (cis local de pause)	RDC	4493	4340
<i>dont surface local pause</i>	<i>36</i>		
TKT	RDC	720	700
Recyclage (cis zone déchargement PL)	RDC	3559	3530
Local de Charge	RDC	1296	1276
Atelier	RDC	449	429
<i>dont bureau MHSE</i>	<i>37</i>		
<i>dont surface mezzanine</i>	<i>114</i>		
<b>SOUS TOTAL RDC</b>		<b>54083</b>	<b>53470</b>
Niveau +4m			
Escalier file A/3	R+1 (+4m)	7	7
Escalier file F/1	R+1 (+4m)	13	13
Escalier file I/1	R+1 (+4m)	15	16
Bureaux de quais	R+1 (+4m)	285	274
<b>SOUS TOTAL NIVEAU +4m</b>		<b>320</b>	<b>310</b>
Niveau +7,20m			
Escalier file A/3	R+1 (+7,2m)	7	7
Escalier file I/1	R+1 (+7,2m)	20	20
Bureaux	R+1 (+7,2m)	2258	2232
<i>dont bureaux</i>	<i>1614</i>		
<i>dont locaux sociaux</i>	<i>644</i>		



Locaux techniques	R+1 (+7,2m)	1789	1225	1754
<i>dont Transfo</i>	34			33
<i>dont TGBT</i>	40			38
<i>dont Chaufferie</i>	61			58
<i>dont local sprinklage</i>	26			22
<i>dont local froid</i>	304			300
<i>dont local électrique</i>	99			97
<i>dont couloir</i>	61			54
<i>dont archives</i>	1085			1074
<i>dont couloir accès combles</i>	79			78
<b>SOUS TOTAL NIVEAU +7,20m</b>		<b>4074</b>	<b>3510</b>	<b>4013</b>
Niveau +17,20 LT CVC		72	0	72
<b>TOTAL SURFACE BATIMENT A</b>		<b>58549</b>	<b>57913</b>	<b>57865</b>
Bâtiment F Poste livraison ENEDIS		26	0	26
Bâtiment C Local syndical		104	104	102
Bâtiment B Poste de garde		32	32	30
Bâtiment D Local SPK		58	0	58
Bâtiment E Local alimentation PI		24	0	24
		<b>S Taxable</b>	<b>SDP</b>	<b>S. Utile brute</b>
<b>TOTAL SURFACE</b>		<b>58721</b>	<b>58049</b>	<b>58033</b>

A noter que les autodocks étant des équipements techniques extérieurs métalliques posés au sol permettant l'accostage des camions, ils ne rentrent pas dans la surface taxable ni dans la surface de plancher.

### 3-3 – Traitement des clôtures

Le site est entièrement clôturé sur ses limites de propriété à l'exception des accès du projet qui seront ouverts au domaine public et aux zones ponctuelles où se situent des haies et talus protégés par le PLU. La clôture dans ce second cas vient se placer en retrait derrière cette zone arborée. Les clôtures seront en panneaux rigides à mailles rectangulaires, plastifiées de teinte vert foncé, hauteur 2m. y compris les poteaux.

L'ensemble du parking personnel avec les abris deux roues sera clôturé avec une clôture du même type qu'en limites de propriété. L'accès véhicules se fera depuis un portail coulissant à barreudage teinte vert foncé de 2m. de hauteur et de 6m50 de longueur. En plus du portail, un contrôle d'accès par des barrières levantes est prévu sur un îlot central.

Les piétons accéderont au site depuis ce parking par un contrôle d'accès constitué de deux tourniquets et d'un portillon de 0.90m. de largeur et de 2m. de hauteur.

Les accès au poste de garde sont clôturés par des panneaux rigides à maille rectangulaire, plastifié teinte vert foncé, hauteur 2,00m. et poteaux vert foncés, avec un portillon teinte vert foncé pour les piétons 0,90x2,00m. ht. en son centre avec de chaque côté un portail coulissant à barreudage de dimensions 10x2,00m. ht, teinte vert foncé permettant l'entrée ou la sortie de 2 PL en simultané. Plus près du poste de garde, deux îlots avec chacun 2 barrières levantes pour 2 camions entrant et 2 camions sortant sont disposés de part et d'autre du poste de garde.

Les trois bassins seront clôturés par des panneaux rigides à maille rectangulaire, plastifiés teinte vert foncé; hauteur 2.00 m et poteaux vert foncé. Des portails à double vantaux de 4 mètres et de 2 mètres de hauteur permettront d'y accéder pour leur entretien.

### 3-4 – Matériaux et couleurs

Les couleurs des bâtiments sont de 3 tonalités : Le bleu gentiane RAL5010, le télégris 1 RAL 7045 (gris moyen) et le gris graphite RAL7024 (gris foncé). Ils seront tous les 3 employés pour les vêtements en panneaux sandwich métallique plan micro-nervuré des bâtiments A, D et E. Les autres locaux seront traités en enduit taloché de teinte gris alu RAL9006.

Le bardage métallique employé sur le périmètre de la façade de la halle de stockage sera composé de panneaux sandwich métallique plan micro-nervuré posé horizontalement couleur gris graphite (RAL 7024) en partie basse jusqu'à hauteur de 4,68m. puis poursuivi jusqu'en haut de façade par le même matériau en teinte télégris 1 (RAL 7045). Des bandes de bardage identique mais en pose verticale viennent rythmer la façade et permettent dans le respect de la réglementation, de signaler la position des murs CF car ils sont de teinte bleu gentiane (RAL 5010) (voir plan des façades PC05-2). Un bandeau horizontal du même bleu vient surligner les bandes de châssis vitrés situées au-dessus des portes de quais.

L'ensemble des façades repose sur un soubassement en béton brut au droit des mises à quai.

Les autodocks seront traités en panneaux sandwich métallique plan micro-nervurés posés verticalement de couleur gris graphite (RAL 7024) ; Les portes de quais seront de la même couleur, le sas d'étanchéité de couleur noire et les équipements de quai de couleur acier galvanisé.

Les couleurs employées pour les portes de services et les portes issues de secours seront bleu gentiane RAL5010 afin d'être facilement repérées par les services de secours.

En façade Sud-ouest de la halle de stockage et en façade nord-est au niveau du recyclage, il est prévu d'apporter de la lumière naturelle en façade aux cellules 1, 2, 3, 4 et recyclage par des bandeaux transparents filants type Profilitec ou similaire de 2,34m. de haut placés à une altitude de 4,68m. par rapport au niveau +00,00 du bâtiment. Les cellules frais ne sont pas concernées par ces dispositions d'éclairage.

Les numérotations des quais seront de teinte noire sur fond blanc au-dessus de chaque autodock fixé sur les panneaux sandwich plan micro nervuré posé horizontalement de couleur gris graphite RAL 7024.

Le local de charge et les locaux techniques / archives (R+1) seront revêtus du même bardage que la halle de stockage. Seul un escalier donnant accès à la toiture avec un palier à +7,20m. permet d'identifier l'emplacement de ces locaux techniques. Celui-ci sera habillé partiellement avec une résille métallique pour atténuer son impact visuel et lui conférer un volume pur. Le palier sera traité comme une coursive le long du pignon pour distribuer l'ensemble des portes de certains locaux comme le local transformateur, le local sprinkler et le couloir d'accès aux autres locaux. Ces portes seront doubles également de teintes bleu RAL 5010. Un conduit de cheminée en inox pour la chaufferie sort en toiture et aura une arase à environ +23,00m. et sera en retrait de la façade de 4 mètres minimum.

L'édicule abritant l'accès principal aux bureaux/locaux sociaux sera traité en panneaux sandwich métallique plan micro nervuré posé verticalement de teinte télégris RAL 7045. Sur sa façade Sud-est, un mur rideau vertical intégrera l'entrée principale tout en apportant de la lumière naturelle.

Les façades des bureaux (au Sud) et des locaux sociaux en R+1 seront traitées en panneaux sandwich métallique plan micro nervuré posé horizontalement de teintes télégrès RAL 7045 et bleu gentiane RAL5010 en deux lignes ceinturant le bandeau vitré. Ainsi les bureaux / locaux sociaux seront facilement identifiables et s'imposent sur l'angle Sud du bâtiment A tout en restant homogène dans son ensemble. Les éléments vitrés ton clair et profils aluminium laqué noir traités en bande vitrée auront une hauteur de 2 mètres (de l'allège à 1m. au plafond du des bureaux) dont une grande partie seront ouvrants. Les bureaux ainsi que leurs patios seront coiffés d'un garde-corps à 45° en acier galvanisé. Deux groupes CVC sont positionnés en toiture et seront camouflé derrière des parois métallique de couleur télégrès (RAL 7045). Les patios seront arborés par des végétaux en pots.

Sous les locaux sociaux, la zone déchets sera fermée d'un filet à maille souple avec des ouvertures pour accéder aux bennes depuis la cour camion. Ce filet empêche des volatiles et les rongeurs de pénétrer pour des raisons d'hygiène dans cette zone.

Les bureaux de quai en R+1 seront habillés en panneaux sandwich plan micro nervuré posé horizontalement de teinte télégrès RAL 7045 et comporteront des éléments vitrés ton clair et profils aluminium laqué noir. Un groupe CVC est positionné en toiture et sera camouflé derrière des parois métallique de couleur télégrès (RAL 7045). L'accès en toiture se fera depuis une porte au niveau des bureaux/locaux sociaux placée à +8,40m. masquée dans la façade par sa teinte similaire télégrès RAL 7045. Un garde-corps à 45° en acier galvanisé sera positionné en toiture de volume

Les bâtiments D et E auront pour vêtures des panneaux sandwich plan métallique micro nervuré posés horizontalement à l'identique du bâtiment A de couleur bleu gentiane (RAL 5010). La porte d'accès et la grille d'amenée d'air frais seront de teinte identique aux façades. Les 2 cuves seront en acier galvanisé. Les échelles à crinoline seront en acier galvanisé.

Les bâtiments B C et F seront traités en enduit finition taloché de teinte gris (RAL 9006). Ils auront des portes et profils aluminium laqué gris anthracite (RAL7016) puis des éléments vitrés ton clair.

Il ne sera pas positionné d'enseigne sur les bâtiments.

Il sera mise en œuvre un écran acoustique au sud du terrain composé de panneaux bois fixés sur des poteaux métalliques galvanisés. Les poteaux sont espacés de 4m. environ. Cet ouvrage aura une hauteur d'environ 5 mètres.

L'abri pour deux roues sera défini dans la gamme standard du fabricant ABRI PLUS. (Voir Pièce PC05-6) Il est constitué de quatre abris placés dos à dos par groupe de deux. Chaque abri est protégé sur 3 faces et en toiture. Ils seront en ossatures métalliques fines de teinte anthracite.

### **3-5 – Les accès et stationnements**

#### LES ACCES :

Le trafic engendré par l'activité sera constitué des véhicules des salariés, des camions de livraison et d'expédition.

Tous les flux accèdent par l'unique entrée située à l'Ouest depuis le rond-point sur la RD7. A 70m. de cet accès environ se situe un embranchement dissociant les flux VL personnel (voie menant à leur parking dédié) et PL (voie menant au parking PL et au poste de garde.) Seuls les VL visiteurs/chauffeurs emprunteront cette seconde voie en plus des PL pour accéder au parking qui

leur est dédié.

La gestion des flux sur le site est conçue de manière à ce que les PL et VL ne se croisent qu'un minimum (à l'accès du site)

La circulation des PL tout autour du bâtiment A ne se fait qu'à sens unique. Les voiries comporteront des largeurs d'au minimum 7m. Elles serviront également comme voies pompiers en cas de sinistre.

Concernant les PL, ils seront en attente sur le parking PL ou dirigés vers leur point de mise à quai par le poste de garde. Le bâtiment sera équipé de locaux spécifiques pour les chauffeurs (sanitaires, douches, distributeurs de boissons et nourriture) situés dans le poste de garde et dans les bureaux de quais.

Des circulations piétonnes seront réalisées tout autour du bâtiment. Elles permettront de rejoindre le bâtiment depuis les parkings VL. Elles permettront également l'évacuation en cas de sinistre depuis les issues de secours et faciliteront l'entretien du bâtiment et du site.

Au niveau de la circulation devant le volume d'entrée des bureaux et locaux sociaux du bâtiment A, un passage piéton surélevé sera prévu afin de faire ralentir les PL.

### LES STATIONNEMENTS :

Le bâtiment A comporte 119 mises à quais réparties sur 3 façades.

Le stationnement VL correspondant aux besoins du projet a été estimé en fonction de la nature de l'activité et du nombre d'emplois. Il a par conséquent été prévu 2 parkings VL : un de 204 places pour le personnel et un de 30 places pour les visiteurs et les chauffeurs.

3 places utilitaires VUL sont prévues en plus à proximité de l'accès au local de charge pour l'entretien des chariots.

Les chaussées et parkings seront réalisées en enrobé noir avec des bordures béton de chaussée.

Dans les cours camions, des zones de voiries lourdes renforcées en béton seront prévues pour le béquillage des camions et des guides-roues seront positionnés au droit de chaque quai.

## **3-6 – Assainissement**

### GENERALITES :

Il existe au droit du site les réseaux suivants :

- Réseau EU pénétrant dans la parcelle au droit de la voie d'accès au Nord-ouest du site.

Pour le projet il est prévu :

- 1 Raccordement EU sur le réseau existant situé en attente au droit du terrain au niveau du regard n° EU 5 ayant un fil d'eau à 117.47 NGF
- 1 Raccordement EP, un au droit du futur réseau créé par Leffarmor à l'entrée du site en limite Nord-Ouest.

## RESEAU EU:

- Le branchement EU du projet Lidl sera réalisé au droit du regard EU 5 selon plan de recollement du 19 avril 2018. Le réseau EU privé sera gravitaire.
- Le branchement dans le regard existant sera conçu en « chute » avec une arrivée à 20 cm plus haut que le radier existant.
- Il sera créé un regard privé en amont du branchement permettant un contrôle des effluents.
- Ces eaux usées de type sanitaire issues des bureaux administratif, locaux sociaux, poste de garde, eaux de dégivrage, eaux d'essai de sprinklage au droit des chambres froides, eaux de nettoyage des sols seront recueillies en sortie de bâtiment tel qu'indiqué dans le plan de réseaux.

## RESEAU EAUX PLUVIALES:

- Les EP de toiture sont collectées au travers de DEP situées à l'intérieur du bâtiment. Ces eaux de toiture seront ensuite acheminées, par des canalisations au niveau des bassins d'orage et d'infiltration.
- Les eaux provenant des voiries seront collectées via des grilles de récupération ou caniveaux, pour être ensuite acheminées vers ces bassins d'orages. L'ensemble des eaux pluviales de toiture sera traité par un séparateur avec débourbeur, sauf les voies de circulation VL et PL à l'entrée du site.
- Le site sera décomposé en deux bassins versants :
  - o Bassin versant 1 : Evacuation des eaux pluviales du bâtiment principal, et des locaux sprinkler et alimentation incendie vers le bassin d'orage et d'infiltration n°1. Les eaux pluviales de la cour camion et de la voie de circulation PL au nord du bâtiment transiteront dans un séparateur à hydrocarbure traitant 20 % du débit de pointe avant rejet dans le bassin d'orage et d'infiltration n°1. A noter que les eaux pluviales s'évacueront à partir de ce bassin vers le futur collecteur en attente à l'entrée du site en gravitaire.
  - o Bassin versant 2 : Evacuation des eaux pluviales du parking VL et PL sur le bassin n° 3 ainsi que le poste de garde, le local syndical et l'abri vélo. L'ensemble des eaux pluviales des parkings et des petits locaux (poste de garde, local vélo, local syndical) transiteront dans un séparateur à hydrocarbure traitant 20 % du débit de pointe. Les eaux pluviales de la voie de circulation VL et PL au Nord-ouest du terrain ainsi que du poste de livraison seront évacuées directement dans le bassin d'orage et d'infiltration n° 3 . A noter que les eaux pluviales s'évacueront à partir de ce bassin vers le futur collecteur en attente à l'entrée du site en gravitaire.
- Pour éviter que les eaux météorites de la voie de circulation à proximité immédiate de l'entrée ne ruissèlent directement sur le domaine privé il sera mis en œuvre une grille avaloir en limite de terrain avec évacuation des eaux d'un bassin d'orage enterré pour tamponnement puis rejet vers le collecteur public. La surface concernée reste modeste soit environ 225 m<sup>2</sup>.
- Les bassins d'orage et d'infiltration seront calculés pour un débit de fuite égal à 3l/s/ha conformément au dossier ICPE. Ces bassins permettront une légère infiltration des

eaux car le terrain est peu perméable. (K entre 2,7. 10<sup>-7</sup> m/s et 1,10. 10<sup>-6</sup> m/s). A noter que les bassins sont calculés pour une pluie centennale.

- Au droit du bassin 1 il sera mis en œuvre un bassin étanche pour recueillir les eaux d'extinction incendie. En cas d'incendie des vannes de barrages permettront de diriger l'ensemble des eaux du bassin versant 1 vers ce confinement et stopper le rejet vers le bassin d'orage et d'infiltration.

#### RESEAU EAUX POTABLES:

- Branchement sur la canalisation en diamètre 140 mm existante située sur la voie d'accès.
- Il sera réalisé un branchement en 140 mm pour l'alimentation du PI de 60 m<sup>3</sup>/h, du groupe motopompe pour la défense incendie et du sprinklage et un branchement de 40 mm pour les eaux sanitaire, avec création d'un citerneau en limite de propriété.
- Des essais ont été réalisés par Leff Armor sur le réseau public, confirmant un débit de 65 m<sup>3</sup>/h.
- L'opération est ensuite desservie à l'aide de deux canalisations distinctes jusqu'aux points de desserte (locaux techniques- bureaux et local motopompe-sprinkler).

#### RESEAU ELECTRIQUE :

- Poste de livraison Enedis dans un local situé proche de la limite de propriété.
- La puissance nécessaire pour le projet est de 3 300 KVA .
- Alimentation en HTA depuis ce poste de livraison vers le transformateur situé en façade Sud du bâtiment principal par câble enterré.

#### RESEAU GAZ :

- Raccordement GAZ sur la voie d'accès (1.9 MW).
- Un coffret sera installé en limite de propriété au droit d'un muret en béton lasuré.
- Depuis ce coffret, alimentation de la chaufferie située sur la façade Sud du bâtiment principal par une canalisation PEHD enterré.

#### RESEAU DE TELECOMMUNICATION:

- Raccordement sur la chambre existante situé à l'entrée du site
- Un deuxième point de raccordement sera réalisé au droit d'une chambre existante sur la voie communale n° 10 au Sud-Ouest du site.
- Depuis le domaine public raccordement en fibre optique du bâtiment principal avec fourreau PVC enterré.
- Pour les besoins de télé-relevage, il sera raccordé depuis le réseau « Orange » le poste de livraison Enedis, le citerneau de comptage AEP et le coffret Gaz.

#### RESEAU BASSE TENSION :

- Il est prévu la pose de fourreau pour l'alimentation future des places de parking de véhicule électriques selon le plan de masse conformément à l'article R 111-14-3-1 du code de la construction et de l'habitation soit 20 % des places de stationnement.
- Au démarrage, il sera installé 4 bornes de recharge pour voiture électrique équipées chacune de 4 prises ( 2 charges rapides et 2 charges lentes)

#### RESEAU EXISTANT :

- Un câble en aérien du réseau Enedis est existant au sud du site proche de la voie communale n° 10. Ce réseau surplombant le domaine privé sera conservé et ne sera pas impacté par les flux thermiques en cas d'incendie ( flux de 3KW et 5 KW).

## 4 – VOLET PAYSAGER

Les aménagements des espaces extérieurs sont traités de telle façon à :

- intégrer le bâtiment dans le reste de la ZAC,
- préserver au maximum la végétation existante,
- offrir un cadre verdoyant, fleuri et ombragé aux salariés,
- préserver au maximum la biodiversité,
- Planter des essences adaptées à l'emplacement.

Afin d'intégrer le bâtiment au reste de la Zone industrielle, les plantations sont dans le même registre végétal (essences, densité, hauteurs) que les parcelles voisines, elles respectent les préconisations du PLU.

### 4-1 – La végétation existante

L'intégration du bâtiment passe par la préservation au maximum de la végétation existante. A chaque fois qu'il a été possible, les arbres ont été conservés. A l'exception de ses contours, le site est peu arboré. Pour les besoins du projet, certains arbres à haute tige seront abattus (21 sujets). Ils sont situés sur les bords des voiries existantes sur le site. Cependant, il sera replanté plus d'arbres que ceux abattus. (Voir PC AN08). Les arbres abattus sont majoritairement d'essences horticoles.

La parcelle est principalement utilisée actuellement comme terre agricole. Aucun bâtiment n'y est présent. (L'ancien bâtiment agricole sera détruit début 2019. Il n'y a donc pas de démolition dans la présente demande d'autorisation)

Le terrain est planté, et possède quelques sujets végétaux peu nombreux à l'échelle du site, regroupés par bosquets. Le terrain se situe dans une zone d'habitations très peu dense mais bordée à l'ouest et à l'est de 2 petits groupes de 2/3 maisons. Les alentours respectent une harmonie de bâtiments relativement bas.

Le PLU répertorie les talus et haies bocagères d'intérêt patrimoniales à conserver dans la mesure du possible. Ils sont situés en périphérie du terrain, notamment à l'Ouest du site contre le chemin rural, au Nord en bordure de la RN12 et au Sud à proximité du lieu-dit « Rue Bourgeois »



*Vue du terrain existant depuis le Nord-Ouest*



*Vue vers le terrain depuis le rond-point de la RD7. On distingue au centre la voie montant à la parcelle. Sur la droite le bois voisin autour du ruisseau de Maros.*



*Vue vers le terrain depuis le Sud-ouest sur la RD7. On distingue au centre le chemin communal. Sur la droite le bois*  
**ZA du Kertédevant – 22 170 PLOUAGAT**  
 Construction d'une plateforme tri-température et de bureaux



voisin autour du ruisseau de Maros derrière lequel se trouve la parcelle.



Vue vers le terrain depuis la pointe Sud-est. Les plantations au milieu et sur la droite se situant en périphérie de la parcelle sont conservées.



Vue sur la voie Ville Neuve Maros. La parcelle est sur la gauche de la voie. Les arbres à gauche ainsi que la haie visible au milieu de la photographie sont conservés.



Vue vers la parcelle depuis la N12 (depuis le Nord). On distingue des arbres plantés par intermittence le long de la route. Ceux-ci sont conservés et complétés.

## 4-2 – La végétation future

Sur la parcelle actuelle de 167 036m<sup>2</sup> sont plantés 37 arbres de haute tige, soit 1 arbre de haute tige pour 4500m<sup>2</sup>

Il est prévu d'en conserver 16 et d'en planter 548, ce qui fera 564 arbres de haute tige, soit 1 arbre pour 296m<sup>2</sup>

Le PLU impose que 20% au minimum de la surface parcellaire soit engazonnée. Le projet prévoit d'engazonner 54 462 m<sup>2</sup> soit 32,6% de la parcelle.

Le PLU impose 1 arbre de haute tige pour 100m<sup>2</sup> de surface engazonnée, ce qui correspond à un minimum de 545 arbres. Le projet en prévoit 564 répartis de la façon suivante :

Designation			TOTAL
Arbres de haute tige - taille 14/16 minimum			
Existants (tout types)			16
Carpinus Betulus			30
Fagus sylvatica			30
Sorbus aucuparia			20
Quercus robur			175
Prunus avium			130
Alnus glutinosa			28
Castanea sativa			95
Quercus petrae			20
Acer campestre			20
<b>TOTAL</b>			<b>564</b>

Haies (en m.l.)			
Talus/haies existantes			479
Haies champêtres/arbustives plantées			995
Haies de graminées			106
<b>TOTAL</b>			<b>1580</b>
Couvre-sol (en m2)			510
Arbuste 80/100 mini.			120

Conformément au PLU, 3 espèces choisies dans la liste imposée représentent 70% des plantations d'arbres de haute tige. Il s'agit des chênes, prunellier et châtaignier (Quercus robur, Prunus avium et castanea sativa) qui totalisent 400 pieds sur 564 (71%)

Afin de masquer le projet, toute la périphérie de la parcelle est plantée au maximum de :

- plusieurs « rideaux d'arbres de hautes tiges
- de haies champêtres et arbustives denses et comportant des essences de moyennes tiges. Celles-ci doublent toutes les rangées d'arbres à l'exception du côté Nord le long de la N12.

Les haies végétales et bocagères existantes, inscrites au PLU, et situées en pourtour du terrain sont toutes conservées et même complétées si nécessaire.

La bande de 50 metres de larges le long de la RN12 est traitée en engazonnement de type prairie. Les arbres de haute tige y sont, conformément à la Déclaration de Projet, plantés en bosquets de 7 arbres minimum de taille 14/16 minimum, et les arbustes sont en nombres impairs et de taille 80/100 minimum. La haie végétale existante est conservée et complétée dans les espaces restés vides.

Un traitement paysager particulier est apporté à l'entrée du site. Le long de la voie d'entrée sera plantée une haie de graminées au-devant d'une haie arbustives, eux-mêmes s'appuyant contre le mur de soutènement de la cour camion située plus haut qui sera traité en gabions. Un muret en béton à l'entrée recevra une lasure colorée s'harmonisant avec les couleurs des plantes graminées autour.

Le parking VL, conformément à la Déclaration de Projet, est entouré d'arbres pour le masquer à raison d'un arbre pour 6 places de parkings, soit 39 arbres minimum. Il y a 48 arbres prévus au projet autour du parking VL.

A la pointe Sud-Est du terrain, la végétation est progressivement de plus en plus haute à mesure qu'on s'éloigne de la limite parcellaire. Ceci afin de ne pas créer un effet « muraille végétale » en pourtour du terrain et de s'adapter à la présence du réseau aérien d'électricité ENEDIS.

En outre, les mouvements de terrain créés tels que les merlons protégeant les habitations à l'Est et à l'Ouest sont largement plantés afin de les rendre plus naturels et discrets.

## 4-3 – Les espèces

Selon les zones du terrain, les arbres sont à ports :

- fastigiés afin de créer un effet de « rideau », par exemple le long de la voie communale au Sud du tènement,
- ou amples afin de créer un effet « forêt », par exemple à l'Est entre le bâtiment projeté et les pavillons existants.

Le projet comporte les essences indigènes et locales suivantes, selon le PLU, de taille 14/16 minimum :

- Charme
- Hêtre commun
- Sorbier des oiseleurs
- Chêne et chêne sessile
- Prunellier
- Aulne
- Châtaignier commun
- Erable



*Charme*



*Hêtre commun*



*Sorbier des oiseleurs*



*Chêne sessile*



*Prunellier*



*Aulne*



*Châtaignier*



*Erable*

Pour les arbustes isolés ou en bosquets en nombre impairs, de taille 80/100 minimum :

- Ajonc d'Europe
- Genêt à balais
- Eglantier
- Viorne obier
- Sureau noir
- Fusain d'Europe



*Ajonc d'Europe*



*Genêt à balais*



*Eglantier*



*Viorne obier*



*Sureau noir*



*Fusain d'Europe*

Pour les haies arbustives :

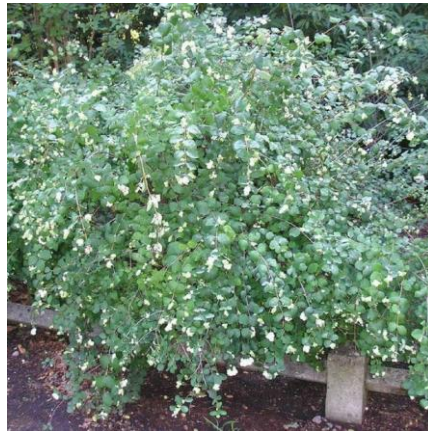
ZA du Kertédevant – 22 170 PLOUAGAT

Construction d'une plateforme tri-température et de bureaux

- Cornouiller
- Prunelier
- Noisetier
- Bourdaine
- Viorne obier
- Saule marsault
- Néflier



*Cornouiller*



*Bourdaine*



*Saule marsault*



*Néflier*



*Noisetier*

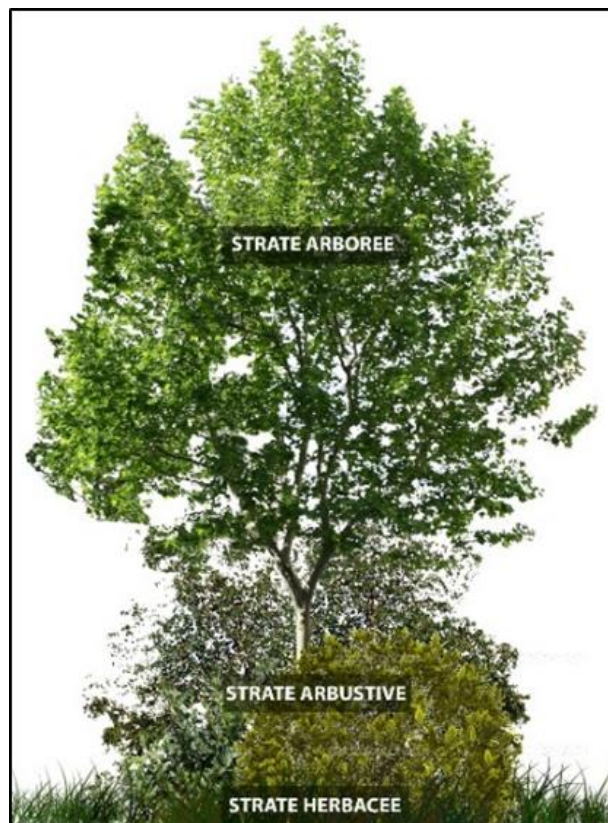
Pour la haie de graminées :

- Différentes variétés de Miscanthus non invasives

Tous les espaces libres restant végétalisés non couverts par une des variétés ci-dessus sont traités en pelouse type rustique (sauf la bande de 50m. sur la RN12 traitée en prairie)

Il ne sera pas planté d'essences invasives ou envahissantes.

Au sein de la haie, des arbres tiges d'essences champêtres émergent des arbres tiges pour renforcer l'effet masquant. Les différentes strates : arborée, arbustives et herbacées (ou broyat de souche) favorisent la biodiversité et renforcent les barrières visuelles.



La strate herbacée est composée d'un semis de mélange prairial rustique de mélanges locaux ou adaptées au climat : Fétuque élevée, Dactyle, Fléole des prés, Fétuque des prés, Brôme, Trèfle blanc, Trèfle violet, Luzerne, Lotier corniculé.



Les îlots sur les parkings de la division 1 seront plantés de couvre-sols arbustifs.



Tous les murs de soutènements seront en gabions remplis de pierres régionales pour des raisons esthétiques.

Les bassins seront clôturés. Aucun n'est en limite de parcelle. Ils ne seront visibles que depuis l'intérieur du site.

Les bassins d'orage seront recouverts de plantes hydrophiles.

Le bassin de confinement sera réalisé à l'aide d'une bâche étanche verte et lesté soit par du béton, soit par des cailloux.

**Classement**

Ce site est soumis aux régimes ICPE suivants, pour les différentes rubriques citées :

05/12/2018

RUBRIQUES ICPE - LIDL PLOUAGAT

**CLASSEMENT ICPE PROPOSE - LIDL PLOUAGAT - 05/12/2018**

Rubrique	Rayon d'affichage	Régime	Désignation de l'activité	Capacité réelle maximale	Détail	Arrêtés
1450.1	1	A	Stockage ou emploi de solides facilement inflammables 1. La quantité totale susceptible d'être stockée étant supérieure ou égale à 1T	2 T	Cellule 02	Pas de texte
1510.1	1	A	Stockage en entrepôt couvert de matières combustibles en quantité supérieure à 500T, à l'exception des établissements recevant du public et des entrepôts frigorifiques. 1. Le volume de l'entrepôt étant supérieur ou égal à 300 000 m3	575 678 m3	Cellule 01 Cellule 02 Cellule 03 Cellule 04	Arrêté du 11 avril 2017
2714.1	-	E	Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de déchets non dangereux de papiers, cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois à l'exclusion des activités visées aux rubriques 2710, 2711 et 2719. 1. Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant supérieur ou égale à 1000 m3	2 700 m3	Pool Recyclage (balles cartons, balles plastiques, piles palettes bois vides, benne à bois 30m3 extérieure)	Arrêté du 06/06/2018
2921.a	-	E	Installation de refroidissement évaporatif par dispersion d'eau dans un flux d'air généré par ventilation mécanique ou naturelle a) La puissance thermique maximale évacuée étant supérieure ou égale à 3000KW	3 800 KW	2 condenseurs évaporatifs Air/Eau à l'ammoniac en toiture SDM	Arrêté du 14/12/2013
1511.3	-	D	Entrepôts frigorifiques, à l'exception des dépôts utilisés au stockage de catégories de matières, produits ou substances relevant, par ailleurs, de la présente nomenclature. 1. Le volume susceptible d'être stocké étant supérieur ou égal à 5 000 m3 mais inférieur à 50 000 m3	36 910 m3	Cellule 05 Cellule 06 Cellule 07 Cellule 08 Palette type 0.8*1.2*2,25m	Arrêté du 27 Mars 2014
2716.2	-	DC	Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de déchets non dangereux non inertes à l'exclusion des activités visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2713, 2714, 2715, 2719. 2. Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant supérieur ou égale à 100 m3 mais inférieur à 1000 m3	110 m3	Pool Recyclage (benne compacteur 20 m3 DIB, benne 30 m3 DIB, benne 30 m3 pain, benne 30 m3 biodéchets)	Arrêté du 05 Juin 2018
2718.2	-	DC	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2719, 2792 et 2793. 2. Autres cas	0.95 T	Pool Recyclage (2 fûts de piles)	Arrêté du 05 Juin 2018
2910.A.2	-	DC	Combustion A. Lorsque l'installation consomme exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, du fioul domestique, [...] à l'exclusion des installations visées par d'autres rubriques de la nomenclature pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou au traitement des matières entrantes. 2) La puissance thermique nominale de l'installation étant supérieure à 20MW mais inférieure à 20MW.	6.7 MW	1 chaudière gaz naturel comprenant 1 chaudière 1.3 MW et 1 chaudière 0,6MW 1 Groupe électrogène de 4,8 MW thermique	Arrêté du 3 aout 2018
2925	-	DC	Ateliers de charge d'accumulateurs La puissance maximale de courant continu utilisable étant supérieure à 50 KW	1000 KW	1 local de charge	Arrêté 29/05/2000
4735.1	-	DC	Ammoniac 1. Pour les récipients de capacité unitaire supérieure à 50 kg, la quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 150 kg mais inférieure à 1.5T	1.45 T	Salle des machines ammoniac	Arrêté du 19 novembre 2009

Rubrique	Rayon d'affichage	Régime	Désignation de l'activité	Capacité réelle maximale	Détail	Arrêtés
4755.2.b	-	DC	Alcools de bouche d'origine agricole et leurs constituants présentant des propriétés équivalentes aux substances classées dans les catégories 2 ou 3 des liquides inflammables. 2.b) Dans les autres cas et lorsque le titre alcoométrique volumique est supérieur à 40%, la quantité totale susceptible d'être présente étant supérieure ou égale à 50 m <sup>3</sup>	65 m <sup>3</sup>	Cellule 02	-
1532	-	NC	Stockage de bois ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés et les produits ou déchets répondant à la définition de la biomasse et visés par la rubrique 2910-A, ne relevant pas de la rubrique 1531, à l'exception des établissements recevant du public. Le volume susceptible d'être stocké étant inférieur à 1 000 m <sup>3</sup>	246 m <sup>3</sup>	Pool Recyclage (palettes bois vides hors déchets)	-
2663.2	-	NC	Stockage de pneumatiques et produits dont: 50% au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (amères plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) 2. Dans les autres cas et pour les pneumatiques, Le volume susceptible d'être stocké étant inférieur à 1 000 m <sup>3</sup>	200 m <sup>3</sup>	Tunnel TKT (Rolls plastique vides)	-
2711	-	NC	Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de déchets d'équipements électriques et électroniques, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719. Le volume susceptible d'être entreposé étant inférieur à 100 m <sup>3</sup>	20 m <sup>3</sup>	Pool Recyclage (10 palettes de DEEE)	-
2713	-	NC	Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux, à l'exclusion des activités et installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712 et 2719. La surface étant inférieure à 100 m <sup>2</sup>	40 m <sup>2</sup>	Pool Recyclage (Benne extérieure 30 m <sup>3</sup> métaux)	-
2920	-	NC	Installation de compression fonctionnant à des pressions effectives supérieures à 105 Pa et comprimant ou utilisant des fluides inflammables ou toxiques. La puissance absorbée étant supérieure à 10 MW	2 106 kW	2 000 KWabs en SDM 106 kW abs sur VRV toiture bureaux	-
4320.2	-	NC	Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables de catégorie 1 ou 2 contenant des gaz inflammables de catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de catégorie 1. 2. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 15 T mais inférieure à 150 T	14,5 T	Cellule 03 (cage grillagée)	-
4321	-	NC	Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables de catégorie 1 ou 2, ne contenant des gaz inflammables de catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de catégorie 1. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant inférieure à 500 T	14,5 T	Cellule 03 (cage grillagée)	-
4330	-	NC	Liquides inflammables de catégorie 1, liquides inflammables maintenus à une température supérieure à leur point d'ébullition, autres liquides de point éclair inférieur ou égal à 60°C maintenus à une température supérieure à leur température d'ébullition ou dans des conditions particulières de traitement, telles qu'une pression ou une température élevée. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant supérieure ou égale à 1 T mais inférieure à 10 T	0,99 T	Cellule 02	-
4331	-	NC	Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant inférieure à 50 T	3 T	Cellule 02	-

Rubrique	Rayon d'affichage	Régime	Désignation de l'activité	Capacité réelle maximale	Détail	Arrêtés
4510	-	NC	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1 2. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 20T mais inférieure à 100T	14 T	Cellule 02 Cellule 03	-
4511	-	NC	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2 La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant inférieure à 100T	14 T	Cellule 02 Cellule 03	-
4718	-	NC	Gas inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2 (y compris GPL) et gaz naturel (y compris biogaz affiné, lorsqu'il a été traité conformément aux normes applicables en matière de biogaz purifié et affiné, en assurant une qualité équivalente à celle du gaz naturel), y compris pour ce qui est de la teneur en méthane, et qu'il a une teneur maximale de 1 % en oxygène). La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines (strates naturelles, aquifères, cavités salines et mines désaffectées) étant inférieure à 6 T	0,3 T	Bouteilles propane extérieures pour autolaveuse	-
4734.1	-	NC	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution : essences et naphthas ; kérosènes (carburants d'aviation compris) ; gazoles (gazole diesel), gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris) ; fioul lourd ; carburants de substitution pour véhicules, utilisés aux mêmes fins et aux mêmes usages et présentant des propriétés similaires en matière d'inflammabilité et de danger pour l'environnement. 1. Pour les cavités souterraines et les stockages enterrés, la quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris les cavités souterraines étant inférieure ou égale à 50T d'essence ou 250T au total, mais inférieure à 1000T au total	18T	Cuve enterrée de fioul (70 m <sup>3</sup> ) pour Groupe électrogène	-
4734.2	-	NC	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution : essences et naphthas ; kérosènes (carburants d'aviation compris) ; gazoles (gazole diesel), gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris) ; fioul lourd ; carburants de substitution pour véhicules, utilisés aux mêmes fins et aux mêmes usages et présentant des propriétés similaires en matière d'inflammabilité et de danger pour l'environnement. 1. Pour les autres stockages, la quantité totale susceptible d'être présente dans les installations étant inférieure ou égale à 50T au total, mais inférieure à 100T d'essence et inférieure à 500T au total	1,9 T	Réservoirs appoints 1 m <sup>3</sup> dans local sprinklage et alimentation PI	-
4741.2	-	NC	Les mélanges d'hypochlorite de sodium classés dans la catégorie de toxicité aquatique aiguë 1 [H400] contenant moins de 5 % de chlore actif et non classés dans aucune des autres classes, catégories et mentions de danger visées dans les autres rubriques pour autant que le mélange en l'absence d'hypochlorite de sodium ne serait pas classé dans la catégorie de toxicité aiguë 1 [H400]. La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 20 T mais inférieure à 200 T	19,8T	Cellule 02	-
4755.1	-	NC	Alcools de bouche d'origine agricole et leurs constituants présentant des propriétés équivalentes aux substances classées dans les catégories 2 ou 3 des liquides inflammables. 1. La quantité susceptible d'être présente étant inférieure à 5000 T	86,1 T	Cellule 02	-
1185.2.a	-	NC	Fabrication, emploi, stockage de gaz à effet de serre fluorés ou substances qui appauvrissent la couche d'ozone. 2. Emploi dans des équipements clos en exploitation a) Equipements frigorifiques ou climatiques de capacité unitaire supérieure à 2kg, la quantité cumulée de fluide susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 300kg	90 kg	Groupe VRV en toiture des bureaux	-

A : Autorisation, E : Enregistrement, D : Déclaration, DC : Déclaration Contrôlée, NC : Non Classé

ZA du Kertédevant – 22 170 PLOUAGAT

Construction d'une plateforme tri-température et de bureaux

## IMPLANTATION.

- L'installation dispose d'un accès donnant sur le giratoire de la RD 7 au Nord du site pour les services de secours.
- Le bâtiment d'entrepôt est accessible sur l'ensemble de son périmètre par voie engins.
- Les voies engins répondent aux caractéristiques suivantes :
  - La voie résiste à la force portante calculée pour un véhicule de 320 kN avec un maximum de 130 kN par essieu, ceux-ci étant distants de 3,6 mètres au minimum.
  - Largeur des chaussées 6 mètres au minimum.
  - Rayon intérieur des voies 13,00m.
  - Pente inférieure à 15%.
  - Pas de passage sous voûte.
  - Aires de mise en station des moyens aériens de 4,00m de large et 10m de long au droit d'un mur coupe-feu sur la façade Est entre la cellule 7 et 8, de pente inférieure à 10% (1 unité).
  - Aires de mise en station des moyens aériens de 7,00m de large et 10m de long au droit des murs coupe-feu sur façade Ouest, Nord et Sud de pente inférieure à 10% (6 unités). A noter qu'il est implanté une aire au droit de la zone recyclage. L'aire au droit du mur longitudinal REI 120 sera légèrement décalé de l'axe de ce mur avec la présence du bloc bureaux de quai, cependant cette aire sera implanté à moins de 8 m de la façade. Accès aux cellules par chemins stabilisés largeur 1,80m (pente max 10%). Soit un accès par cellules au minimum.

## ISOLEMENT PAR RAPPORT AUX TIERS.

- Ce bâtiment entrepôt ne jouxte aucun autre immeuble.
- Ce bâtiment entrepôt est implanté à au moins 39 m des limites du terrain.

## CONSTRUCTION (nature et résistance au feu des matériaux).

### 1. ENTREPÔT CELLULE SEC :

- La structure de l'entrepôt sera en béton.
- Éléments porteurs – poteaux et poutres : SF 1h00 (R 60)
- Séparatif entre cellules : CF 2h00 (REI 120)
- Écran thermique pignon Nord de la cellule 4 : EI 120 ( portes sans tenue au feu)
- Portes coulissantes (asservies DAD) entre cellules: CF 2h00 (EI-C 120)
- Portes piétons entre cellules : CF 2h00 (EI 120 + ferme porte)
- Cloisonnement entre zone chocolat et consomag : Classe BS2d0
- Toiture : Classe et indice BROOF (t3) et lanterneaux éclairage zénithal avec remplissage BS2d0. Au droit de la zone chocolat les DENFC seront opaques.
- Bardage extérieur : Panneaux sandwich en laine de roche A2S1d0. . Les portes piétonnes sur ces façades n'auront pas de classement feu, les portes sectionnelles et les vitrages n'auront pas de tenue au feu .
- Châssis filants : incombustible A2S1d0

## 2. ENTREPÔT CELLULE FRAIS ET SURGELÉS :

- La structure de l'entrepôt sera en béton
- Éléments porteurs – poteaux et poutres : SF 1h00 (R60)
- Séparatif entre cellules : CF 2h00 (REI 120)
- Portes coulissantes (asservie DAD) entre cellules : CF 2h00 (EI-C 120)
- Portes piétonnes entre cellules : CF 2h00 (EI 120 + fermes portes)
- Toiture : classe et indice BROOF (t3)
- Panneaux isothermes au droit des cellules C5/C6/C7/C8 : BS2d0
- Façades sur quai en panneaux isothermes : BS2d0

## 3. ZONE RECYCLAGE - TKT :

- La structure sera en béton
- Éléments porteurs – poteaux et poutres : SF 1h00 (R60)
- Séparatifs entre recyclage et cellule de stockage ou locaux de charge Atelier : CF 2h00 (REI 120)
- Séparatifs entre recyclage et zone déchets (bennes): CF 2h00 (REI 120)
- Séparatif entre TKT et zone Recyclage : Panneaux en laine de roche A2S1 d0 comprenant rideau textile.
- Portes coulissantes vers les cellules et zone bennes: CF 2h00 (EI 120)
- Portes piétons entre recyclage, cellules et Zone bennes : CF 2h00 (EI 120 + ferme porte)
- Bardage extérieur : panneaux sandwich en laine de roche A2S1d0
- Châssis filants : incombustible A2S1d0
- Portes sectionnelles sur façade extérieure : Porte sans oculus avec panneaux en laine de roche ( A2s1D0)
- Toiture : classe et indice BROOF (t3)

## 4. BUREAUX ET LOCAUX SOCIAUX A L'ÉTAGE :

- Séparatif entre bureaux et entrepôt (cellule de Stockage et recyclage) : CF 2h00 (REI 120)
- Portes entre bureaux au niveau 1 et entrepôt : CF 2h00 (EI 120)
- Plancher bas des bureaux et locaux sociaux : CF 2h00 (REI 120)
- Éléments porteurs – poteaux/ poutres en superstructure : SF 1h00 (R 60)
- Toiture : Classe et indice BROOF (t3) pour l'étanchéité sur le plancher béton
- Bardage extérieur : panneaux sandwich en laine de roche A2S1d0
- Séparatif des locaux à risques (local reprographie, local onduleur, local CFO/CFA, locaux rangements, local serveur) : CF 1h00 (EI60)
- Portes de communication au droit des locaux à risques : CF 1/2h (EI 30)
- A noter que le projet ne comporte pas de cuisine avec appareil de cuisson > 20kw

## 5. BUREAUX DE QUAIS :

- Séparatif entre bureaux et locaux de charge : CF 2h00 (REI 120)
- Portes piétons entre bureaux et cellule : CF 2h00 (EI 120 + ferme portes)
- Pas de stabilité au feu requise : locaux avec plancher bas du dernier Niveau < 8m
- Bardage extérieur : panneau sandwich A2S1d0

## 6. LOCAUX DE CHARGE :

- Séparatif entre le local et l'entrepôt : CF 2h00 (REI 120)
- Porte coulissante (asservie DAD) : CF 2h00 (EI-C 120)
- Plancher haut du local de charge en béton : CF 2h00 (REI 120)
- Portes donnant sur l'extérieur : PF 1/2h (E 30)
- Façade : CF 2h00 (REI 120)

## 7. ATELIER/MAINTENANCE – BUREAUX ATELIER :

- Séparatif entre le local et l'entrepôt : CF 2h00 (REI 120)
- Séparatif entre le local et le local de charge : CF 2h00 (REI 120)
- Portes coulissantes donnant sur locaux de charge : CF 1/2h (EI 30)
- Portes piétonnes entre le local, le local de charge et bureaux : CF 1/2h (EI 30)
- Châssis vitrés entre le local atelier et les bureaux : CF ½ h (EI 30)
- Façade : panneaux sandwich en laine de roche A2S1d0

## 8. LOCAL PRODUCTION FROID :

- Plancher bas contre le local de charge et Atelier : CF 2h00 (REI 120)
- Séparatif entre le local froid et locaux techniques : CF 1h00 (REI 60)
- Séparatif entre le local froid et recyclage /déchet : Cf 2h00 .....(REI120)
- Murs de façade : CF 1h00 (REI 60)
- Portes piétons vers tout local et l'extérieur : CF 1h00 (EI 60)
- Portes type rideau métal vers l'extérieur : CF 1h00 (EI-C 60)
- Toiture (étanchéité sur béton) : classe et indice BROOF (t3)

## 9. LOCAL CHAUFFERIE :

- Plancher bas contre le local de charge : CF 2h00 (REI 120)
- Séparatif entre chaufferie et tout local : CF 2h00 (REI 120)
- Murs de façade : CF 2h00 (REI 120)
- Portes piétons : PF 1/2h (E 30)
- Toiture : Plancher béton CF 2h00...(REI 120)

## 10. LOCAUX TECHNIQUES & ARCHIVES :

- Plancher bas contre le local de charge et le recyclage: CF 2h00 (REI 120)
- Séparatif vers cellules de stockage : CF 2h00 (REI 120)
- Murs séparatifs entre locaux : CF 1h00 (REI 60)
- Portes piétons : CF 1/2h (EI 30)
- Toiture : Classe et indice BROOF (t3) ou

plafond en béton CF 1h00..(REI 60) au droit du local transformateur , local TGBT, local Sprinkler, local Elec, couloir accès comble

## 11. LOCAL SPRINKLER :

- Murs extérieurs : CF 2h00 (REI 120)
- Portes extérieures : PF 1/2h (E 60)
- Plancher : CF 2h00 (REI 120)

Nota : Les autres locaux étant de plain-pied n'auront pas d'exigence au feu (locaux syndicaux, poste Enedis et poste de garde).

## **DEGAGEMENTS ET ISSUES DE SECOURS.**

- L'effectif global du bâtiment sera inférieur à 300 personnes. Il y aura environ 180 personnes pour l'exploitation logistique et le personnel administratif.

### BATIMENT ENTREPOT:

- les issues de secours seront implantées afin d'éviter les culs-de-sac de plus de 25 m et en nombre suffisant pour que tout point de l'entrepôt ne soit distant de plus de 75 m de l'une d'elles, pour les cellules C1 à C4 et 50m pour les cellules C5 à C8 et la zone recyclage.
- Dans chaque cellule seront disposées des issues dans deux directions opposées.
- Les portes servant d'issues seront munies de ferme-porte et s'ouvriront par une manœuvre simple soit vers l'extérieur, soit vers une zone protégée par un mur coupe-feu.
- Les portes auront une largeur de passage de 90cm, toutefois, il est prévu un bloc- porte de 1,80m de large par cellule en C1, C2, C3, C4 .
- Le sens d'ouverture des portes sera indifférent car chaque cellule aura un effectif inférieur à 50 personnes.

### BUREAUX ET LOCAUX SOCIAUX :

- Il est considéré que le plancher bas des bureaux et locaux sociaux (niveau +7 ,20m) est situé à moins de 8m du sol extérieur. Au droit du bloc des bureaux de quai, le plancher sera également à une hauteur inférieure à 8m depuis le sol extérieur.
- Il est prévu une baie accessible sur les services de secours au niveau R+1des bureaux administratifs au droit de l'escalier principal. Cette baie sera desservie par un accès pompier de 1.80 m de large avec une pente inférieure à 10 %.
- Les itinéraires de dégagement ne comportent pas de culs-de-sac supérieurs à 10 mètres.
- La distance pour atteindre un escalier de secours est inférieure à 40m en étage depuis les locaux recevant des travailleurs ( hors locaux archives et combles technique), et la distance à parcourir à RdC, entre l'escalier de secours et l'extérieur , est inférieure à 20m. (hors escalier accès au comble servant uniquement pour la maintenance. Les agents de maintenance seront équipés d'un appareil individuel de sécurité.)
- Les escaliers au RdC débouchent soit dans une circulation protégée, soit à l'extérieur.



- Les escaliers couverts et encloisonnés seront séparés des autres locaux (bureaux) par des murs CF 1h (REI 60).
- Le niveau +7.20 des bureaux administratifs sera équipé de 2 EAS localisé au droit des escaliers (escalier en façade ouest et escalier contre les bureaux de quai) Les EAS seront équipés de bouton d'appel d'urgence et permettront une mise à l'abri des fumées les personnes à mobilité réduite ( murs CF 1 h).
- Le niveau R+1 des bureaux de quai disposera d'un EAS au droit de la kitchenette (plancher bas CF 1h, murs CF 1h). Ce local disposera également d'un téléphone.

## **DESENFUMAGE.**

### BATIMENT ENTREPOT:

- Les zones d'entrepôt seront désenfumées naturellement par des exutoires en toiture, représentant 2% SUE de la superficie de la cellule considérée, canton par canton.
- Les exutoires (et autres lanterneaux) sont implantés à une distance d'au moins 7,00m des murs coupe-feu entre cellules dépassant en toiture.
- En toiture, de part et d'autre des murs coupe-feu séparatif entre cellules dépassant en toiture, la couverture sera recouverte d'une protection en matériaux A2S1d1 (type PAXALU ou équivalent) sur une largeur de 5,00 m selon le plan de toiture.
- Les exutoires de fumée seront à commandes manuelles et automatiques (fusibles).
- Les commandes manuelles de désenfumage seront ramenées à proximité des issues de secours en deux points opposés à l'entrepôt.
- Les amenées d'air frais seront assurées cellule par cellule, y compris dans les cellules frais, par intervention des services d'incendie et de secours par l'ouverture manuelle des portes sectionnelles et des portes piétonnes disposées en façade de l'entrepôt. La surface libre des amenées d'air par cellule est égale à la surface utile des exutoires de plus grand canton au droit des cellules C1 à C4. La surface libre des amenées d'air par cellules est égale à la surface géométrique des exutoires du plus grand canton au droit des cellules C5 à C8 y compris zone recyclage.
- Les fusibles déclenchant l'ouverture automatique des exutoires, seront tarés à une température supérieure au seuil de déclenchement de l'installation d'extinction automatique sprinkler.
- Les écrans de cantonnement sont DH30 et forment des cantons d'une surface de 1 650m<sup>2</sup> maximum au droit des cellules C1 à C4.
- Les écrans de cantonnement sont DH30 et forment des cantons d'une surface de 1600 m<sup>2</sup> maximum au droit des cellules C5 à C8 + recyclage.
- Les écrans de cantonnements auront une hauteur minimum de 1m conformément à l'article 5 de l'AM du 11/04/2017 et l'article 4.51 de l'AM du 27/03/2014. L'arase inférieure sera parallèle à la pente de la couverture.
- La zone bennes sera équipée d'exutoire de fumée à raison de 2% de la SUE.
- Dans le local recyclage tout point de ce local sera à moins de 30m d'un exutoire et la hauteur des écrans de cantonnement sera égale à 2m conformément à l'IT 246. Les exutoires seront opaques et de classe A2S1d0.
- Les chambres froides (cellules surmontées de comble) seront non désenfumées car les températures de stockage sont inférieures ou égales à 10°C.

### BUREAUX - LOCAUX SOCIAUX :

- Chaque palier haut des escaliers encloisonnés sera désenfumé par un exutoire de 1m<sup>2</sup> à commande manuelle depuis le RdC.
- Seuls les locaux de plus de 300 m<sup>2</sup> seront désenfumés ou 100 m<sup>2</sup> si aveugle,.
- Ces exutoires seront principalement implantés dans les circulations et dans les locaux aveugles de plus de 100 m<sup>2</sup> et seront équipés de puit de désenfumage jusqu'au niveau du faux plafond.

- Les commandes manuelles assureront l'ouverture des exutoires .
- Les plenums des faux plafonds de plus de 300 m<sup>2</sup> seront recoupés par des écrans.
- Les amenées d'air seront réalisés soit par :
  - Des ouvrants en façade (châssis vitrés sur allège) à commande manuelle
  - Des ouvrants au droit des patios à commande manuelle
- La surface des amenées d'air sera égale à 1% de la SGO des locaux à désenfumer.

#### BUREAUX DE QUAIS :

- Pas de désenfumage car il n'y a pas de locaux de plus de 300m<sup>2</sup> ou de locaux aveugles de plus de 100m<sup>2</sup>.

#### LOCAL DE CHARGE – LOCAUX TECHNIQUES :

- Le Local de charge sera équipé de deux exutoires de fumée à raison de 1% de la surface géométrique. Il sera créé un puit de désenfumage avec paroi REI 120 arasés sous couverture.
- Commande manuelle des exutoires ramenée au RdC.
- L'amenée d'air frais sera réalisée par les portes en façade.
- La zone maintenance atelier ayant une surface au sol inférieur à 300m<sup>2</sup> avec une mezzanine de dépassant pas 50 % de l'emprise au sol ne sera pas désenfumée.
- Les locaux à risques (salle des machines pour la production frigorifique, local chaufferie ; locaux archives) seront désenfumés à raison de 1% de la surface géométrique considérée.
- L'escalier d'accès au comble de la cellule 8 sera désenfumé par un exutoire de 1m<sup>2</sup> à commande manuelle depuis le RdC et localisé à plus de 7m du mur CF.

#### **ECLAIRAGE — BALISAGE.**

- Des éclairages et des balisages de secours seront installés conformément à la réglementation en vigueur.
- L'exploitant s'engage à afficher les plans des locaux. Les issues de secours et dégagements seront signalés conformément à la NFX 08003.

#### **CHAUFFAGE.**

- Les installations de chauffage des locaux seront réalisées conformément aux Articles R4216-17 à R4216-20 du Code du Travail.
- La chaufferie sera isolée de l'entrepôt par un mur CF 2h00 (REI 120).
- Le chauffage de l'entrepôt sera assuré au moyen d'aérothermes à eau chaude ou plancher chauffant.
- Les combles des chambres froides seront chauffés par des CTA.
- Bureaux chauffés et rafraichis par système VRV réversible.
- Production frigorifique pour cellule C6 à C8 y compris TKT par groupe NH3 et CO2 dans le local production froid à l'étage.

#### **MOYENS DE SECOURS.**

#### TELESURVEILLANCE :

- Les alarmes (déclenchement sprinkler et alarme incendie) sont renvoyées vers une société spécialisée en dehors des heures de présence de personnel et/ou gardien sur le site.

#### ALARME INCENDIE :

- Ce bâtiment sera équipé d'une alarme de type 1 car un système de détection par aspiration sera réalisé en cellule 8 au droit de la chambre négative.

#### EXTINCTEURS :

- L'exploitant s'engage à poser des extincteurs portatifs appropriés aux risques encourus conformes à la règle APSAD ou NFPA, ou équivalent.

#### RIA DANS L'ENTREPOT :

- Robinets d'incendie armés sur tambour à alimentation axiale conformes à la norme NF EN 671-1 et R5 APSAD placés de préférence près des accès et de façon à ce que tout point des locaux puisse être atteint par le croisement de deux jets de lances. Les RIA seront installés dans les cellules sec, froid positif, recyclage, local de charge et atelier, (hors chambre froide négative, TKT (process), chaufferie, local production froid, bureaux et local électrique).

#### SPRINKLER :

- Le bâtiment sera équipé d'une extinction automatique de type Sprinkler conforme aux règles NFPA ou équivalent, hors chambre froide négative, surgélateurs. Les combles des chambres froides (C5, C6, C7 et C8) seront équipés d'une détection incendie. Cette détection pourra être réalisée par une installation de sprinklage.
- Le rôle d'une installation automatique sprinkler, tel que défini par les normes assureurs, est de détecter un foyer d'incendie, de donner l'alarme et d'éteindre le feu ou de limiter sa propagation.
- Le système d'extinction automatique assurera une détection incendie par report d'alarme sur un poste dédié dans les bureaux (ou gardien) ou télésurveillance en dehors des heures de présence de personnel et/ou gardien sur le site.
- L'alimentation des sprinklers sera assurée par une réserve dite totale et autonome.
- Le dispositif de sprinklage sera adapté au risque de chaque cellule (type de stockage, caractéristique des produits, hauteur de stockage etc...) selon une norme reconnue.

#### DETECTION INCENDIE :

- Dans l'entrepôt : assurée par le sprinklage, sauf au droit de la chambre négative.
- Dans la chambre froide négative et les surgélateurs : assuré par un système de détection haute sensibilité.
- Dans les combles des chambres froides : détection par système de détection haute sensibilité ou par l'installation sprinklage.

#### COLONNE SÈCHE :

- Zone entrepôt : en complément de l'aire de mise en station des moyens aériens, au droit de chaque murs coupe-feu séparant les cellules C1, C2, C3, et C4, il sera installé une colonne sèche au droit de chaque séparatif cité ci-dessus afin de permettre leur refroidissement. Ces colonnes équipées en toiture de tête sèche seront équipées en façade Ouest d'un raccord normalisé en DN100. Ces attentes seront situées à moins de 60m d'un poteau incendie. Ces attentes permettront au Sdis de raccorder leurs dévidoirs, les besoins en eau pour cet équipement sont compris dans le calcul D9.

En outre il sera installé également ce système de refroidissement au droit du mur longitudinal recoupant le bâtiment dans les sens Sud-Nord.

- Zone Bureaux – Locaux Sociaux : Sans objet.

#### DÉFENSE INCENDIE :

- Les besoins en défense incendie ont été déterminés suivant le document technique D9 et conformément au dossier ICPE soit un débit maximum de 510 m<sup>3</sup>/h.
- Il est prévu l'implantation de 9 poteaux de 120m<sup>3</sup>/h et un poteau de 60 m<sup>3</sup>/h à proximité du groupe électrogène extérieur. Les 9 PI seront alimentés depuis un groupe motopompe associé à une réserve incendie permettant de répondre à un incendie de 2h. Cette source sera alimenté depuis le réseau existant en diamètre 140 situé à l'entrée du site. Le poteau incendie de 60 m<sup>3</sup>/h sera directement relié au réseau public.
- En outre, il existe 1 poteaux incendie de 60 m<sup>3</sup>/h sur la voie publique au droit du lieu-dit KERTÉDEVANT et un poteau incendie au droit du lieudit Rue Ruchoden sur la VC 10.
- Au moins un poteau incendie est implanté à moins de 100m des accès de chacune des cellules C1 à C8 ainsi que la zone recyclage.
- Entre poteaux incendie autour du bâtiment, la distance est inférieure à 150m.
- A chaque poteau incendie à l'intérieur du site, il est prévu une aire de stationnement de 4m x 8m, disposé pour conserver une largeur utile de la voie engin de 6m minimum.
- La voie engin ne sera pas occupée par les eaux d'extinction.

### DOSSIER PIÈCES ÉCRITES OBLIGATOIRES

- Récépissé de dépôt
- Bordereau de dépôt des pièces
- Liste des pièces
- Formulaire de demande de permis de construire Cerfa n°13 409\*06
- Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les PC
- PC 04 – Notice de présentation du projet
- PC 11 – Etude d'impact
- PC 12-1 – Attestation du contrôleur technique - PPRM
- PC 12--2 – Attestation de l'architecte - PPRT
- PC 16.1-1 – Formulaire de prise en compte de la réglementation thermique - Entrepôt
- 
- PC 16.1-2 – Formulaire de prise en compte de la réglementation thermique – Locaux syndicaux
- PC 16.1-3 – Etude de faisabilité des approvisionnements en énergie

### DOSSIER PIÈCES GRAPHIQUES OBLIGATOIRES

- PC 01 – Plan de situation -
- PC 02-1 – Plan de masse paysager 1/750°
- PC 02-2 – Plan de masse - Assainissement 1/750°
- PC 02-3 – Plan de masse – Réseaux divers 1/750°
- PC 03 – Coupe du terrain et de la construction 1/400°
- PC 05-1 – Plan de toiture Bâtiment A 1/400°
- PC 05-2 – Plan des façades Bâtiment A 1/200°
- PC 05-3 – Plan, toiture et façade – bâtiments B, C et F 1/100°
- PC 05-4 – Plan, toiture et façades - bâtiment D 1/100°
- PC 05-5 – Plan, toiture et façades - bâtiment E 1/100°
- PC 05-6 – Fiche technique de l'abri deux roues -
- PC 06-1 – Insertion du projet – Vue 1
- PC 06-2 – Insertion du projet – Vue 2
- PC 06-3 – Insertion du projet – Vue 3
- PC 06-4 – Insertion du projet – Vue 4 -
- PC 7 – Photographies du terrain dans l'environnement proche -
- PC 8 – Photographies du terrain dans le paysage lointain -

### DOSSIER PIÈCES ANNEXES

- AN01 – Plan topographique du terrain existant 1/1000°
- AN02 – Plan niveau RDC Bâtiment A 1/300°
- AN03 – Plan des étages R+1 et R+2 Bâtiment A 1/400°
- AN04 – Plan de coupes sur le bâtiment A 1/200°
- AN05 – Plan de désenfumage Bâtiment A 1/300°
- AN06 – Plan de sécurité Bâtiment A 1/500°
- AN07 – Plan de sécurité extérieur 1/750°
- AN08 – Plan de masse paysager existant 1/1000°

**Délibération pour une DECLARATION DE PROJET sur la zone du Kertédevant**

**LEFF ARMOR COMMUNAUTE**

Moulin de Blanchardeau - route de Blanchardeau  
22290 LANVOLLON

**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 OCTOBRE 2018**

Séance du 23 octobre de l'an 2018, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 17 octobre 2018, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Philippe Le Goux, Président. La séance est ouverte à 18h39.

**Personnes présentes:**

M. BIENVENU Yves, M. BRIAND Jean-François, Mme COLLIN Noëlle, M. CONNAN Bernard, Mme CORSON Laurence (18h43), Mme DELUGIN Chantal, Mme DESCAMPS Roselyne, M. DORNEMIN Jean-Luc, M. FOLLET Denis (19h36), M. GAUTIER Alain, M. GEFFROY Jean-Michel, Mme GEFFROY Sandrine, M. GOURDAIN Michel, M. GUEGAN Jean-Luc, M. GUILLERM Yves, M. GUILLOUX René, M. HEUZE Joël, Mme JOUAN Anne-Marie (18h42), M. JOURDEN Jean-Yves, M. LE BIHAN Gilbert (18h50), M. LE COQU Yves-Jean, Mme LE GARFF-TRUHAUD Francette, M. LE GOUX Jean-Pierre, M. LE GOUX Philippe, Mme LE SAINT Florence, M. LE VAILLANT Jean-Paul, M. LE VERRE Jean-Baptiste, Mme L'HOSTELLIER Stéphanie, M. MANAC'H Denis, M. MARTIN Jean-Pierre, M. MORVAN François, M. NICOLAZIC Arsène, M. POMMERET Jean-Yves (18h50), Mme QUILIN Joëlle, M. ROUAULT Hervé, Mme ROUTIER Gaëlle, Mme VERITE Chantal.

**Pouvoirs :**

M. BOISSIERE Olivier à M. CONNAN Bernard, M. COMPAIN Xavier à M. HEUZE Joël, M. DELSOL Philippe à M. LE GOUX Philippe, Mme LANCASTER Christine à M. GOURDAIN Michel, M. LOPIN Patrick à Mme ROUTIER Gaëlle, M. MORIN Didier à Mme LE GARFF-TRUHAUD Francette, Mme RONDOT Marie-Ange à M. GAUTIER Alain.

**Suppléants:**

Mme LE HEGARAT Nadia suppléante de Mme TANGUY Béatrice. M. LENAY Serge suppléant de M. LE CALVEZ Marcelin.

**Absents excusés :**

M. HERVIOU Alain. M. JOURDEN Jean.

**Absents :**

M. KERRIEN Yvonnick.

Monsieur René Guilloux est nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut délibérer.

**En exercice: 50      Présents: 39 dont suppléants : 2      Votants: 46 dont pouvoirs : 7**

**18-192 : Urbanisme, Habitat, Gens du voyage : Urbanisme : déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Plouagat**

Monsieur le Vice-président explique que la direction régionale de Lidl a besoin de s'étendre et est donc amenée à quitter son site actuel de Ploumagoar. La zone de Kertedevant sur la commune de Plouagat va permettre d'accueillir cette direction régionale sur le même bassin d'emplois, sauvegarder ses 130 emplois sur le territoire du Pays de Guingamp, et en créer 50 nouveaux.

Pour ce faire, certaines règles du PLU de Plouagat doivent évoluer pour accueillir cette entreprise dans de bonnes conditions sur la zone de Kertedevant.

Plusieurs pièces du PLU sont amenées à être modifiées :

- Le règlement graphique par la diminution de la marge de recul pour la zone de

Kertedevant (passage de 100 mètres à 50 mètres le long de la RN12).

Pour rappel, la réalisation d'un projet urbain a été confiée à l'Atelier Urbain, bureau d'études spécialisé en Aménagement et Urbanisme, pour matérialiser les nouvelles intentions d'aménagement. Leur mission consiste à étudier le site au regard des nuisances, de la sécurité, de la qualité des paysages et de l'architecture et des contraintes techniques et environnementales du site comme le précise l'article L111-1-4 du code de l'urbanisme.

Le projet urbain sera annexé au dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Plouagat.

- Les orientations d'aménagement et de programmation de la zone de Kertedevant
- Le règlement écrit : l'article 1AU10 permettra une hauteur maximale des constructions de 30 mètres sur la zone de Kertedevant et l'article 1AU13 redéfinira le traitement des espaces libres et plantations pour cette même zone.

Le dossier sera soumis pour avis à la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale, puis sera analysé lors de la réunion d'examen conjoint avec les personnes publiques associées. Le procès-verbal de cette réunion et les différents avis recueillis seront ensuite annexés au dossier, qui sera soumis à enquête publique.

L'enquête publique portera à la fois sur le caractère d'intérêt général du projet, et sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune avec ce projet.

Monsieur le Vice-président propose de prescrire cette procédure.

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153-54 à L. 153-59 et R. 153-15 à R. 153-17,

Vu les statuts de Leff Armor communauté tels que rédigés dans l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2017,

Vu la délibération du conseil municipal de Plouagat en date du 31 mai 2013 approuvant le PLU de la commune,

Entendu le rapport de Monsieur le Vice-président,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité

**DECIDE** d'engager la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Plouagat.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Président,  
Philippe Le Goux